

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

I. JUILLET

1778.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apôt.

Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examinateur,



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.
 I. JUILLET
 1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Observations sur plusieurs assertions extraites littéralement de l'Histoire philosophique des établissemens des Européens dans les deux Indes. A Paris chez Knapen, & se trouve à Liege chez Demazeau 1776. 1 vol. in-8°. Prix 5 escalins.

TANDIS que la vérité combattue & outragée de toutes les manières possibles, s'éleve tôt ou tard au-dessus des nuages dont ses ennemis l'ont couverte, il est vrai de dire que l'erreur n'a qu'un moment. L'erreur la plus accréditée, la plus protégée, la plus soutenue par les ressources multipliées

d'une faction puissante, ne peut jouir que d'une existence éphémère. On se souvient de l'enthousiasme que produisit dans les têtes philosophiques l'*Histoire du commerce des Européens dans les deux Indes*; à peine se trouve-t-il aujourd'hui quelque périodiste, qui ose rappeler le souvenir de cette emphatique rapsodie. J'ai été le premier à m'élever contre les paradoxes de cet ecclésiastique, devenu un des coryphées du philosophisme (a); j'ai eu la satisfaction de voir mes observations confirmées par tous les littérateurs qui n'avoient pas encore sacrifié aux idoles du tems. L'auteur de l'*Analyse* (b) a détrompé un grand nombre de ces lecteurs automates qui n'opèrent le raisonnement que d'après l'impulsion des Journaux, & des beaux-esprits devenus les chefs de la cabale dominante, regnante, approuvante, réprouvante & cruellement persécutante. Mais il semble que dans les *Observations* que nous annonçons ici, & que nous avons vainement tâché de nous procurer plutôt, depuis plus d'un an qu'elles paroissent, il y a quelque chose de plus précis, de plus direct & de plus sûrement dirigé contre les assertions de Mr. l'abbé Raynal. On eût pu les intituler, *les paradoxes & le bon sens*. L'auteur transcrit mot à mot les propositions aussi absurdes qu'audacieuses du clerc-philosophe, —

(a) Voyez le Journal de Déc. 1772, p. 397.

(b) V. le J. du 15. Fév. 1775, p. 229.

& y joint les réclamations de la raison, de l'expérience, de la religion & de la saine politique. Nous indiquerons quelques passages que notre critique a crû mériter une attention particulière.

La logique est certainement l'endroit le plus foible de l'abbé Raynal. Se confiant aux effets d'une déclamation fastueuse, cet ecclésiastique mal dirigé a presque toujours sacrifié le raisonnement à la parade des mots. " Les loix pour sauver une nation de sa perte, & la liberté des écrits pour sauver les loix ! Mais quel est le fondement & le rempart des loix ? Les mœurs. Je ne sais si l'on a vû déraisonner quelqu'un d'une manière plus frappante. *Les mœurs, dit-il, sont le fondement des loix.* Et néanmoins il est certain que les loix seules peuvent former les mœurs. Il est vrai que les seules loix divines ont ce privilège ; mais le pieux abbé n'en reconnoit pas ; il faut donc en venir aux loix humaines. Ce sont ces loix qui soutiennent les mœurs, & les mœurs qui soutiennent les loix. Comprendra qui pourra ce paralogisme que nos bons Arabes, qui n'avoient pas toujours tort, appelloient *un cercle vicieux.*

Le prudent abbé pour ne pas faire soupçonner son état qui lui auroit donné un air d'inconséquence, s'éleve avec ardeur contre tous les ouvrages sortis de la main des prêtres. " Il y a, dit il, des bibliothèques entières de morale. Que de livres inutiles ! que de livres même pernicious !

„ Ils font la plupart l'ouvrage des prêtres &
 „ de leurs disciples , qui n'ont pas voulu
 „ voir que la religion , ne devant considé-
 „ rer les hommes que dans leur rapport avec
 „ la Divinité , il falloit chercher une autre
 „ base aux rapports que les hommes avoient
 „ entr'eux. . . . La morale a été la même
 „ dans les tems passés , elle fera la même
 „ dans les siècles à venir ; elle ne peut donc
 „ avoir pour base les opinions religieuses ,
 „ qui depuis l'origine du monde , & d'un
 „ pôle à l'autre ont toujours varié „. Que
 cela est sagement & profondément pensé.
 Voïons cependant si l'auteur des *Observa-
 tions* ne pense pas d'une manière plus so-
 lide & plus digne de notre approbation.
 “ La morale est la science pratique de la
 loi naturelle. Le christianisme , bien loin de
 la détruire , est venu la perfectionner , en
 en modifiant l'application , par des instruc-
 tions sur les détails , & en encourager les
 actes par le désir de plaire à Dieu en se con-
 formant à sa volonté. Dans ce point de vûe,
 les livres de morale , l'ouvrage des prêtres &
 de leurs disciples , bien loin d'être pernicieux ,
 doivent être utiles par cela même qu'ils ne
 considèrent pas l'homme dans ses seuls rap-
 ports avec l'homme , mais encore dans ses
 rapports avec la Divinité qui a recommandé
 ce principe général dans la pratique : ne faites
 aux autres que ce que vous voudriez qu'on
 vous fit ; aimez votre prochain comme vous-
 même ; aimez-le en Dieu & pour Dieu. Telle
 est la doctrine du christianisme ; la morale
 ne fauroit avoir une base plus solide „
 „ 35°

Plusieurs lecteurs ont été surpris de voir dans les écrits de Mr. R. l'enthousiasme le plus vif pour la vertu , allié avec la haine la plus forcenée contre la religion , seul fondement solide des vertus humaines. Cette surprise cesse nécessairement dès qu'on fait quelle notion Mr. R. attache au nom de *vertu*. Selon lui , vertu , fureur , rage , manie , frénésie , sont parfaitement synonymes. On en jugera par le passage suivant , où Mr. l'abbé prétend nous donner un exemple de la vertu la plus héroïque. “ Deux Né-
„ gres s'aimoient depuis l'enfance , une Né-
„ greffe , esclave comme eux , alluma dans
„ ces deux amis une égale fureur. Ils se ju-
„ roient quelquefois de ne plus l'aimer , de
„ renoncer à la vie plutôt qu'à l'amitié. Un
„ jour ils la suivirent au fond d'un bois.
„ Là chacun d'eux l'embrasse à l'envi , &
„ tout d'un coup ils lui plongent à la fois un
„ poignard dans le sein. Elle expire , ils rugif-
„ sent , un esclave accourt , il appelle ; on
„ vient , & l'on trouve ces deux amis qui
„ se tenant embrassés sur le corps de la mal-
„ heureuse amante , & tout baignés de son
„ sang , expiroient eux-mêmes dans les flots
„ qui ruisseloient de leurs blessures. C'est
„ dans cette condition avilissante que nais-
„ sent des actions dignes d'étonner l'uni-
„ vers. Malheur à l'ame qui n'en a pas senti
„ la beauté. Mais si St. Christophe a mon-
„ tré des vertus , c'est à la Jamaïque qu'il
„ faut chercher des richesses ,. Les ames
calmes , qui jouissent de la paisible & sûre

lumière du bon sens, applaudiront sans peine à la remarque de l'auteur des *Observations*. " Cet anathème de l'abbé R. menace plus d'une ame ; il n'y en a peut-être pas d'assez malheureuses, pour trouver de la beauté dans des actes de frénésie, si ce qu'on en dit ici n'est pas une fable. Mais il n'en est sûrement pas qui y voient de la vertu ; & si St. Christophe n'en a fourni d'autres exemples, il faut être en garde sur ce que l'auteur annonce des richesses de la Jamaïque, par forme de transition „

Ces paradoxes en matière de morale & de vertu, étonneront moins, quand on saura que la souveraine félicité de l'homme seroit de n'avoir ni mémoire, ni pensée, ni raison, ni langage. C'est précisément en quoi consiste le bonheur, suivant la très-sublime & très-consolante doctrine de Mr. R. " Cet
 „ Ecoissois qui, jetté & abandonné seul dans
 „ l'isle Fernandez, ne fut malheureux que
 „ jusqu'au tems, où les besoins physiques
 „ l'occupèrent assez pour lui faire oublier
 „ sa patrie, sa langue, son nom, & jusqu'à
 „ l'articulation des mots. Après quatre ans
 „ cet Européen se sentit soulagé du grand far-
 „ deau de la vie sociale, quand il eut perdu
 „ l'usage de la réflexion & de la pensée qui le
 „ ramenoient vers le passé, ou le tourmentoient
 „ de l'avenir „. On ne peut à ce désir rien
 opposer de plus raisonnable que le simple bon
 sens de l'auteur des *Observations*. " Les
 besoins physiques devoient au contraire
 rappeler à cet Ecoissois l'état & le tems, où

il avoit été à portée de satisfaire ses besoins. — Cet Ecoſſois n'a pas dû être malheureux long tems ; dégradé , ſeul , ſans ſecours & ſans moyen de ſubſiſtance , les besoins phyſiques ne ſauroient avoir tardé de l'occuper ; ainſi , dans peu de jours , il aura aſſez oublié ſa patrie , ſa langue , ſon nom , & juſqu'à l'articulation des mots. L'auteur dit qu'il n'a eu ce bonheur qu'après quatre ans ; comment avoit-il juſqu'alors ſatisfait aux besoins phyſiques ? Le bonheur de cet Européen ne ſe borna pas là ; il perdit l'uſage de la réflexion & de la penſée ; mais ſ'il avoit perdu l'uſage de réfléchir & de penſer ; ſ'il avoit oublié ſa patrie , ſa langue , ſon nom & juſqu'à l'articulation des mots ; comment & par qui a-t-on pu ſavoir à quelle époque , à quel degré , cet Ecoſſois a pu avoir tant de bonheur ? Mais ſi le bonheur de cet Ecoſſois eſt ſi admirable , pourquoi l'auteur , ce zéléateur de l'humanité , n'en donne-t-il pas un ſecond exemple ? „

Si Mr. l'abbé R. a mérité à quelques égards l'accueil qu'un certain public lui a fait , ce ne peut être que par les vûes politiques , qu'il déploie de tems-en-tems avec un ton qui en impoſe & qui ſemble promettre des lumières réelles. Cependant il paroît qu'à juger ſainement de ſes idées politiques , elles ne ſont pas mieux garanties que ſes digreſſions en faveur de l'athéiſme & de l'irréligion. Par ex. ſon zèle contre les privilèges excluſifs eſt extrême ; cependant c'eſt là un article que les ſages légiſlateurs ne peuvent

vent abolir, & qui est souvent d'une nécessité absolue. " Il n'est que des compagnies pour tenter, pour essayer des établissemens. Des particuliers isolés, n'auroient pas assez de facultés pour fournir aux défrichés, & ébaucher un certain nombre de manufactures de la valeur de celles qui rendent les îles précieuses à leur métropole . . . Les privilèges exclusifs sont de justice, à l'égard de ces compagnies; elles courroient les risques de perdre leurs avances, si les habitans établis dans leurs concessions, pouvoient recevoir d'ailleurs leurs besoins, & porter ailleurs le produit de leurs terres „. L'auteur de l'*Analyse* avoit déjà fait les mêmes observations, & les avoit mises dans le jour le plus éclatant. Qu'y a-t'il de plus juste que d'assurer aux entrepreneurs d'une manufacture ou d'un commerce dispendieux le fruit de leurs avances? N'est-il pas prudent d'empêcher que les compagnies trop multipliées ne se détruisent les unes les autres? c'est une chose avouée par Mr. l'abbé R. lui-même. " Bientôt ces associations trop multipliées se nuisent les unes aux autres. „ Elles ont été toutes sur le point de périr „ par leur propre concurrence . . . Dans „ cette conjoncture le gouvernement, quelques fois plus éclairé que les particuliers, „ vient à leur secours „. *Hist. phil. & polit.* t. 1. p. 202.

Ce qui auroit dû prévenir les lecteurs attentifs contre l'illusion presque générale qu'a produit la déclamation prétendue-historique

torique de l'abbé R, ce sont les impostures palpables, démenties par les faits, par l'état le plus connu, le plus authentiquement attesté, des régions, où il cherche la vérification de ses erreurs. Par ex. pour affermir son système chéri de l'athéisme le plus absolu, il s'écrie : " Toutes les nations cru-
,, rent enfin qu'un peuple (les Quakers)
,, pouvoit être heureux sans maîtres & sans
,, prêtres. La Pensylvanie dément l'impos-
,, ture & la flatterie, qui disent impudem-
,, ment dans les cours & dans les temples,
,, que l'homme a besoin de dieux & de rois.
,, Ce sont des dieux cruels, qui ont besoin
,, de rois qui leur ressembtent pour se faire
,, adorer ; ce sont des rois méchans, qui ont
,, besoin de dieux tyrans pour se faire res-
,, pecter ,, . Cependant il est bien certain
que les Quakers reconnoissent un Dieu,
qu'ils l'adorent même avec un enthousiasme
outré ; il est également certain, qu'ils obéis-
sent au Roi & aux loix d'Angleterre avec
plus de fidélité, que toutes les autres sectes
de cette monarchie. Que penser donc de
Mr. R ? Cet homme n'a pas même la pré-
caution de mettre dans ses mensonges un
air de ménagement & de décence. Le moien
de comprendre après cela la vogue dont il
a joui ? On en trouvera peut-être la
raison dans le passage suivant de l'Obser-
vateur. " Si l'éditeur des mémoires de dif-
férentes mains dont on a formé cette his-
toire prétendue philosophique, s'étoit con-
tenté de recueillir ce que les voyageurs ont

précédemment dit des établissemens & du commerce des Européens dans les deux Indes; s'il s'en étoit tenu à des réflexions sur les faits historiques, je ne me serois pas permis d'en relever les méprises; elles seroient sans conséquence pour le bonheur & la tranquillité publics. Mais on ne sauroit être chrétien, sujet fidele, ni patriote, & lire indifféremment la méthode de l'éditeur dans l'exposition des faits; les additions arbitraires qu'il y a faites dans des vûes particulières, les raisonnemens qu'il s'est préparés, les déclamations contre la religion & le ministere de l'Eglise, contre les mœurs, contre l'honneur & la gloire de sa nation, contre la subordination à l'autorité légitime & le respect dû aux Souverains, contre la confiance & l'attachement au gouvernement, sous lequel on est né, & sous le régime du quel on a passé ses jours. On voit que, suivant notre auteur, *on ne sauroit être chrétien, sujet fidele, ni patriote*, sans détester l'amphigourique histoire de l'abbé R. Mais par une conséquence très-analogue à cette observation, on ne peut manquer de l'approuver & de la prôner dès le moment que l'on cesse d'être *chrétien, sujet fidele, & vrai patriote*. Or malheureusement la défection en ce genre a fait de grands progrès; il est donc naturel que l'abbé R. ait eu beaucoup de partisans & que son livre ait joui des applaudissemens d'un grand nombre de lecteurs.

L'auteur de ces *Observations* est non-seulement un excellent philosophe, un politique sage & éclairé, mais encore un historien bien instruit. Il avoit en écrivant sous les yeux, les mémoires les plus authentiques, de l'examen des quels les erreurs & impostures de l'abbé R. résultent de la manière la plus frappante & la plus humiliante pour la philosophie.



Le Tartuffe épistolaire démasqué, ou épître très-familier à Mr. le marquis de Caraccioli, colonel (in partibus), éditeur, & comme qui diroit auteur, des lettres attribuées au Pape Clément XIV, &c. A Liege, c'est-à-dire, à Paris. 1777.

C E titre est un peu amplifié dans la page qui suit l'avertissement, & se lit de la manière suivante : “ Le Tartuffe épistolaire démasqué, ou épître très-familier à Monsieur le marquis Caraccioli, colonel (*in partibus*), éditeur & comme qui diroit auteur des lettres politico-mathematico - physico - géographico - botanico - médico - théologico - historico - critico - pittorico - poëtico - bibliographico - philosophico - méthaphysico - economico - philologico - epygrammatico, & par-dessus le marché prophético-intéressantes, attribuées au Pape Clément XIV, & données, mais

„ pour rire , comme traduites de l'italien &
 „ du latin „.

Si le public n'étoit entièrement convaincu de la fabrication des lettres ganganelliennes , nous nous ferions un plaisir réel de lui rendre un compte détaillé de cette brochure , qui est assez volumineuse , contenant 517 pages grand 8°. C'est en quelque façon le recueil de toutes les démonstrations qui ont décelé la supposition de ces lettres , & qui ont jetté sur les jours de Mr. de C. une amertume qu'il auroit pu s'épargner , en avouant d'abord avec franchise ce petit manège littéraire , au lieu de lutter aussi laborieusement qu'inutilement , contre l'impresion de l'évidence (a). L'auteur qui se nomme Mr. Kokerbourn , ancien curé de Kerledec , diocèse de Quimper-Corentin , a joint la plaisanterie à la justesse des observations. Il paroît avoir fait d'autres lectures plus érudites que celle des lettres de Mr. C. J'en juge par les deux épigraphes qui sont choisies avec goût & qui expliquent admirablement la nature de l'illusion qu'une grande partie du public a essuïée dans l'affaire de ces lettres.

*Vagus primùm & incertus rumor , mox ut
 in magnis mendaciis , se vidisse affirmabant ,
 credulâ famâ inter gaudentes & incuriosos.*
 Tacitus Hist. 1. 34.

(a) Voyez les Journ. du 1. Janv. 1778 , pag. 26. --- 15. Octob. 1777. , p. 250 & autres cités là même.

*Veritas visu & morâ , falsa festinatione
& incertis valescunt.* Idem , Annal. II.
39.

Cet ouvrage aiant été annoncé dans la gazette de France du 20 Avril, Mr. Caraccioli en fut informé sans délai, & au lieu de prendre la plume pour réfuter les accusations intentées contre lui par l'auteur du *Tartuffe épistolaire*, il vint à bout de faire insérer dans la gazette de France du vendredî 24 Avril, (à l'endroit où l'on place les *errata*, les *morts*, & les *mariages*) une notice conçue en ces termes. " *Nota : La brochure annoncée au bas de la gazette du 20. n°. 32 & qui a pour titre : le Tartuffe épistolaire &c , est une vieille brochure sans aveu , qui n'a été lue de personne* „ Cette espece d'*errata* a paru des plus plaisantes. 1°. *vieille brochure*. On a achevé d'imprimer ce livre au mois de Décembre 1777. La note caraccioline est du 24 Avril 1778. Le *Tartuffe épistolaire démasqué* n'est donc pas une *vieille brochure*. Cet ouvrage est évidemment postérieur aux ganganelliques. Une partie de cette critique est employée à démontrer que le prétendu original italien des *Clémentines* est apocryphe. La publication de cette imposture italienne est si récente, que précisément dans une des deux gazettes de France qui précédoient celle où la notice, sur le *Tartuffe* a été insérée, on a annoncé le prétendu original italien des lettres. Donc

il est risible d'entendre Mr. Caraccioli appeler *vieille brochure* celle où l'on attaque ce texte italien encore tout frais. Si le *Tartuffe épistolaire démasqué* est une *vieille brochure*, les *ganganelliques* sont donc une imposture archivée. 2°. *Brochure sans aveu*. Mr. Kokerbourn, ancien curé Bas-breton, s'est annoncé pour auteur de cet ouvrage, malgré tous les *embargo* mis par Mr. Caraccioli sur tous les ouvrages faits pour dévoiler ses artifices épistolaires. 3°. *Brochure qui n'a été lue de personne*. Assertion très-fausse ; car Mr. Caraccioli l'a lue cette brochure ; & il l'a si bien lue, qu'après l'avoir lue, non sans émotion, il écrivit au chef de la librairie une longue lettre sur le danger de laisser *démasquer* l'auteur des *immortelles Clémentines*. Donc il est faux que *personne n'a lue la vieille brochure*. Mr. Caraccioli qui n'aime pas à se montrer chez les libraires de la rue St. Jacques, fait bien qu'ils ont vendu grand nombre d'exemplaires du *Tartuffe épistolaire*, & par conséquent il a voulu plaisanter, quand il a dit que *personne ne l'avait lue*.

On voit par cette anecdote que Mr. C. ne se tient pas tout-à-fait pour battu, & qu'il s'efforce au moins de faire bonne mine à mauvais jeu. J'en juge encore par un article que je viens de lire dans la *gazette ou Journal politique des Deux-Ponts*, page 348 art. de Paris, du 22 Mai. "Le marquis de Caraccioli, éditeur des lettres de Ganganelli, n'ayant pu persuader à personne que ces lettres ont été réellement écrites par le feu

Pape 6

Pape, vient de faire marché avec l'auteur de la gazette ecclésiastique, pour essayer de trouver au moins quelques croïans dans la secte janséniste. En conséquence ce gazetier obscur déclare Jésuites, tous ceux qui refusent de croire que les lettres ne sont pas sorties du cerveau de Clément XIV.

Histoire des perruques, où l'on fait voir leur origine, leur usage, leur forme, l'abus & l'irrégularité de celles des ecclésiastiques. Par Mr. J. B. Thiers, docteur en théologie, curé de Champrond. A Avignon, 1777. in-12°.

UNE partie de cette histoire se trouve dans l'*Histoire des modes françoises*, que nous avons annoncée dans le Journal d'Août 1773, p. 86, mais l'ouvrage de Mr. Thiers, écrit avec moins d'agrément, présente plus d'érudition & de recherches. L'humeur qu'il témoigne contre les perruques des ecclésiastiques, en donnera sans doute à ceux qui en portent. Il est inexorable sur ce point, qui lui paroît être de la plus grande importance. Cependant quand ces perruques sont simples & modestes, & qu'elles sont bien faites, elles imitent si bien les cheveux, qu'il n'y a assurément pas plus de scélératesse à placer une perruque sur la tête que de porter des cheveux qui s'y sont placés eux-mêmes.

Malgré la vaste érudition de Mr. Thiers sur le fait des perruques, il est quelquefois embarrassé à expliquer certains passages qui semblent y avoir quelque rapport, & dont il tire néanmoins parti après les avoir pliés à son système. C'est ainsi qu'en raisonnant sur ces paroles de St. Paul : *la nature même nous apprend qu'il est indécent que l'homme porte les cheveux longs* (a); il y reconnoit un sens fort mystérieux, & n'en conclut pas moins contre les perruques. Cependant il n'y a là ni mystère, ni décret contre les perruques. Du tems de St. Paul, le costume étoit différent pour les hommes & pour les femmes, comme il l'est encore aujourd'hui, & comme il doit l'être dans tous les tems; suivant *ce que la nature même nous apprend*. Et cette même nature nous apprend que lorsque les deux habillemens sont une fois déterminés; l'homme ne peut pas prendre celui de la femme sans indécence & sans ignominie (*sine ignominia*). Or du tems de St. Paul, les longs cheveux entroient dans le costume exclusif des femmes, il étoit donc malséant à un homme de s'en parer; comme il le feroit aujourd'hui, si l'envie lui prenoit de porter une coëffe. Et c'est ce que la nature même nous apprend, quoiqu'elle

(a) *Ipsa natura docet vos, quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi. I. Cor. XI. 14.*

qu'elle n'ait rien décidé sur les coëffes & les chapeaux (a).

(a) S'il m'étoit permis d'employer le langage des Arabes, je dirois : *Ipsa natura docet hoc, in sensu composito consuetudinis ; non autem in sensu diviso.* L'Apôtre l'explique lui-même ainsi, car il ajoute : *Si quelqu'un veut disputer sur cette matière, & alléguer les usages des autres nations ; il suffit de lui répondre, que ce n'est pas la coutume parmi nous, ni parmi les enfans de l'Eglise.* „ Si quis autem videtur contentiosus esse, nos „ talem consuetudinem non habemus, neque „ Ecclesia Dei „ Ibid. y. 16. --- C'est ainsi que la nature veut que les enfans se découvrent devant leurs peres, dans les pays où cette marque de respect est établie ; mais en Orient, la nature qui ordonne le même respect par-tout, n'en exige pas la même marque, parce que l'on est convenu d'une autre.

Die Dreschkunst, ic. ou l'art de battre le bled, tant chez les anciens que chez les modernes, décrit mécaniquement & économiquement, par le docteur Krünitz. A Berlin 1777. in-8°. avec figures.

Ceux que les travaux rustiques n'intéressent pas, c'est-à-dire, qui aiment à manger le pain sans s'embarrasser comment il se fait, ne laisseront pas de voir avec plaisir les différentes manières de battre le bled qui ont été en usage, dont on donne ici des descriptions fort exactes, qui peuvent

servir à l'histoire de la cultivation. On conçoit bien que les premières ont été les moins commodes & les moins efficaces. Les anciens faisoient fouler le bled par des bœufs, des vaches, des mulets & des ânes (a). En Afrique, en Espagne, en Italie & en Provence, ce sont des chevaux qui rendent cet office; & l'auteur croit que cette manière est préférable au fléau pour l'orge, le froment, l'avoine & les fèves. On fait passer dessus, en Turquie, des chariots ou des traîneaux chargés. En Hongrie, sur-tout dans la vaste plaine arrosée par la Theiss & si fertile en bled, on emploie les bœufs. Mr. le conseiller Carleson en Suède a imaginé une façon de battre le seigle, au moyen de laquelle un homme avec une paire de bœufs en bat, en cinq heures & demie de tems, la charge de quatre bons chariots à deux chevaux. La manière d'employer les traîneaux à cet usage, en Perse, se trouve décrite ici, aussi bien que la machine à vanner des Egyptiens d'après Niebuhr. A Medelpold & dans l'Angermanland, on se sert de chariots de fer à plusieurs roues, qui font autant de besogne en un jour qu'on a coutume d'en faire en dix.

(a) Chez les Juifs, les bœufs semblent avoir été particulièrement employés à ce travail. J'en juge par ce passage du deuteronome : *Non ligabis os bovis terentis in area fruges tuas. XXV. 4.* & par celui de St. Paul : *Non alligabis os bovum trituranti. I. Cor. IX. 9.*

L'auteur finit par la manière de battre le bled, telle qu'elle est en usage dans nos provinces; il paroît convenir de la préférence qu'elle mérite sur des autres méthodes, au moins pour le seigle, qui fait le fond & la masse de nos richesses rustiques. En général, la spéculation la plus subtile, lorsque le spéculateur est de bonne foi, revient presque toujours à la pratique la plus commune, pratiquée qu'on peut regarder comme le résultat de l'expérience.

De la véritable dévotion; traité traduit de L. A. Muratori, sur l'édition de Venise de 1766. A Paris, chez Lambert 1778. Un vol. in-12°. de 450 pages.

Ce traité paroît depuis long tems traduit en allemand sous le nom de *wahre Ausdacht eines Christen* (a), & la célébrité de l'auteur donne quelque lieu d'être surpris qu'on n'ait pas songé plutôt à le donner en françois. Il semble même que le tems où l'on pouvoit en espérer le plus de fruit, soit actuellement passé, & que l'objet qui occupoit Mr. Muratori, ne prêteroit plus guere de matiere à ses observations, si ce savant existoit encore. Son but étoit de

(a) Mai 1774, p. 342. Cette traduction se trouve chez l'Imprimeur de ce Journal.

condamner les excès de la dévotion & d'en réformer les abus; aujourd'hui ces excès ont certainement disparu, & les abus sont devenus pour le moins aussi rares que la dévotion, qui l'est devenue beaucoup & qui le devient tous les jours de plus en plus. La plupart des réflexions de Mr. M. sont très-raisonnables, mais l'ensemble est absolument dénué de cette onction & de ces douces impressions qui devraient assaisonner tous les ouvrages qui traitent de la piété. Sa critique tombe quelques fois à faux, & semble décharner un peu la dévotion qui à force de réforme deviendrait enfin un squelette aride. Mais comme le savant auteur écrivoit dans un pays où les idées qu'on se fait de la dévotion, ne sont pas toujours saines, où l'on confond très-communément les observations extérieures avec l'essence & l'ame de la dévotion qui, suivant l'expression du Sauveur, est dans nous-mêmes (a); on peut l'excuser d'avoir donné quelques fois trop d'effort à son zèle & trop d'étendue à sa censure.

Un autre ouvrage de Mr. M., écrit sur un sujet assez semblable, mériterait plutôt une traduction; il contient plus de leçons sages, de lumières & d'érudition, a une marche plus mâle & des vûes généralement plus sûres. C'est son traité *de moderamine ingeniorum in religionis negotio*.

(a) *Regnum Dei intra vos est.* Luc. XVII. 21.

Fine de la piece en vers, intitulée : Mon Apologie, Satyre, par Mr. Gilbert.

MAIS de quels attentats, nés d'infâmes amours,
N'avons nous pas souillé l'histoire de nos jours ?
Quel siecle doit rougir de plus de parricides ?
Plus d'empoisonnemens, de fameux homicides
Ont-ils jamais lassé le glaive des bourreaux ?
Dans toutes nos cités j'entens les tribunaux
Sans cesse retentir de raptis & d'adultères ;
Je ne vois plus qu'époux rendus célibataires ;
Le suicide enfin, raisonnant ses fureurs,
Atteste par le sang le désordre des mœurs.
Tels furent mes discours ; mais lorsque mon
courage,

A de ces vérités importuné notre âge ;
Je n'étois que l'écho des hommes vertueux ;
Si j'ai blâmé nos mœurs, j'en ai parlé comme
eux ;

Et démenti par vous, leur voix me justifie.
Mais plus d'un grand se plaint que divulguant
sa vie,

L'audace de mon vers, des lecteurs retenu,
A flétri ses amours d'un portrait reconnu :
De quel droit se plaint-il ? Ce tableau trop fidèle,
L'ai-je déshonoré du nom de son modele ?
Quand des traits différens, recueillis au hasard,
Pour corriger les mœurs, je compose avec art
Un portrait fabuleux & pourtant véritable ;
Si du public devin la malice équitable
S'écrie : ah ! c'est un tel, ce marquis diffamé ;
Qu'il s'en accuse seul ; ses vices l'ont nommé.
Suis-je donc si méchant, si coupable ?

Psaphon.

Oui, vous l'êtes,
Non par ce que vos vers, du public interprètes,
Noircissent quelques grands que nous n'estimons
pas :

Immolez au mépris ces nobles scélérats.
Moi-même, ami des grands, par fois je les dé-
prime;

Vous nommez les auteurs, & c'est-là votre cri-
me.

Gilbert.

Ah! si d'un doux encens je les eusse fêtés;
Vous me pardonneriez de les avoir cités.

Quoi donc! un écrivain veut que son nom par-
tage

Le tribut de louange offert à son ouvrage
Et m'impute à forfait, s'il blesse la raison,
De la venger, d'un vers égayé de son nom?
Comptable de l'ennui dont sa muse m'affomme,
Pourquoi s'est-il nommé, s'il ne veut qu'on le
nomme?

Je prétends soulever les lecteurs détrompés
Contre un auteur bouffi de succès usurpés;
Sous une périphrase étouffant ma franchise,
Au lieu de d'Alembert, faut-il donc que je dise?
C'est ce joli pédant, géomètre, orateur,
De l'Encyclopédie ange conservateur,
Dans l'histoire, chargé d'inhumer ses confrères;
Grand homme, car il fait leurs extraits mortuai-
res.

Si j'évoque jamais du fond de son Journal
Des sophistes du tems l'adulateur bannal;
Lorsque son nom suffit, pour exciter le rire,
Dois-je, au lieu de la Harpe, obscurément écrire,
C'est ce petit fimeur, de tant de prix enflé,
Qui fiffe pour les vers, pour sa prose fiffée,
Tout meurtri des faux pas de sa mu'e tragique,
Tombe de chute en chute au trône académique.
Ces détours sont d'un lâche & malin détecteur:
Je ne veux point offrir d'enigmes au lecteur.
Sitôt que l'auteur signe un écrit qu'il proclame,
Son nom doit partager & l'éloge & le blâme,
C'est un garant public du plaisir qu'il me vend.
S'il fut dans mes bons mots cité pour mon ar-
gent,

Mon crime fut celui de l'orgueil qui l'enivre;
Lui seul a dû rougir d'avouer un sot livre;
Mais qui sont ces auteurs dont les noms offen-
ses

Se virent par ma plume au fifflet dénoncés?

Psaphon.

Qui sont-ils! des savans, renommés par leurs
graces;

Des poètes loués dans toutes les préfaces;
Des hommages du Nord dans Paris assiégés;
Craints peut-être à la cour & pourtant protégés;
Que la Sorbonne vante & même excommunie,
Et dont les pensions attestent le génie;
Qui recherches des grands, des belles desirés,
Quoiqu'ils soient las enfin, sont encore admirés.

Gilbert.

Et ce sont ces honneurs qui portent ma colere
A revêtir leurs noms d'un opprobre exemplaire.
Un critique jaloux de plaire aux bons esprits
Toujours du bien public occupé ses écrits:
Eh! quelle utilité peut suivre la satyre
Lâchement dégradée & perdue à médire
D'un troupeau d'écrivains, au mépris condamnés,
Morts avant que de naître, ou qui ne sont pas
nés?

Dois-je exhumer St. Ange & mettre au jour Mur-
ville?

Dois-je ordonner le deuil de Gudin, de Freville?
Des cendres de Gaillard dois-je troubler la paix?
Leurs écrits publiés ne paturent jamais:
Quel mal ont-ils produit? D'une affreuse morale
Leur plume a-t-elle fait prospérer le scandale?
Prêché par eux, le vice eût perdu ses appas:
Corrompent-ils le goût des lecteurs qu'ils n'ont
pas?

Mais ceux qu'au moins décore un masque de gé-
nie,

Qui d'ailleurs par l'intrigue, avec art réunie
A l'obscure licence, au blasphème orgueilleux,
Soutiennent leur crédit sur des succès honteux;
Dont le nom parvenu sollicite à les lire,
Et donne à leur morale un dangereux empire,
Voilà les écrivains que le goût & les mœurs
Ordonnent d'étouffer sous les fifflets vengeurs.

Psaphon.

Eh! que pourroient vos cris contre leur vaste
gloire!

Soixante ans de succès défendent leur mémoire,
On se rit, croyez-moi, d'un jeune audacieux
Qui du Pinde françois pense avilir les dieux.

Gilbert.

On juge, croyez-moi, les vers & non point l'âge.
Si je suis jeune enfin, j'en ai plus de courage:
Qu'ils tremblent ces faux dieux dans leur temple
insolent;

Je l'ai juré, je veux vieillir en les sifflant.
D'ennuyer nos neveux vainement ils se flattent:
Si soixante ans de gloire en leur faveur combat-
tent;

Je suis, contre leur gloire, armé de leurs écrits;
Je ne m'aveugle point; d'un sot orgueil épris,
Mon crédule Apollon sur son foible génie,
N'a point fondé l'espoir de leur ignominie;
Mais sur l'autorité de ces morts immortels,
Des peuples différens flambeaux universels;
Grands hommes éprouvés, dont les vivans ou-
vrages

Sont autant de censeurs des livres de nos sages;
Qui parlant par mes vers, du goût humbles sou-
tiens,

Couvrent de leurs talens l'impuissance des miens;
Aux regards du public que ma voix désabuse,
De leur antiquité semblent vieillir ma muse,
Et devant mes écrits, de leur nom appuyés,
Font taire soixante ans de succès mendies.

Peut-être ma jeunesse, objet de vos injures,
Donne encor plus de poids à mes justes censures:
On connoît ces vieillards, sur le Pinde honorés,
Politiques adroits, charlatans illustres,

Ceux-ci, pour assûrer leur gloire viagere,
Dévouant au faux goût leur Apollon vulgaire,
De la philosophie arborent les drapeaux:

Ceux-là, pour ménager leur illustre repos,
Flattant tous les partis de caresses égales,
Ont juré de mentir aux deux ligues rivales,
Et tous par intérêt taisant la vérité,
Vendent le bien public à leur célébrité.

Le jeune homme, ignoré des partis qu'il ignore,
De leurs préventions n'est point esclave encore.
Rempli des morts fameux, ses premiers précep-
teurs,

C'est par leurs yeux qu'il voit, qu'il juge les
 auteurs ;
 Son goût est aussi vrai, que sa franchise est pure ;
 Comme il sort de ses mains, il sent mieux la na-
 ture ;
 Son libre jugement est désintéressé,
 Et son vers dit toujours tout ce qu'il a pensé.
 De votre honte enfin, vos cris viennent m'in-
 struire.
 Pourquoi vous plaignez-vous, si je n'ai pu vous
 nuire ?

Pfaphon.

C'est toi seul que je plains, intraitable rimeur ;
 Ta mere te conçut dans un accès d'humeur ;
 Depuis cherchant à nuire & nuisant à toi-même,
 Tu devins satyrique & méchant par système.

Gilbert.

Ne me prêchez donc plus.

Pfaphon.

Hélas ! l'humanité,
 Mon frere, à vous prêcher excite ma bonté :
 Voyez dans l'avenir quels regrets vous dévorent ;
 Vous n'aurez point d'amis.

Gilbert.

Les ennemis honorent.

Pfaphon.

Point de prôneurs.

Gilbert.

J'aurai mes écrits pour prôneurs.

Pfaphon.

Quels seront vos appuis ?

Gilbert.

Tous les amis des mœurs,
 Tous ceux qui du faux goût ont rejeté l'empire,
 Un Roi qu'on peut louer, même dans la satire.

Pfaphon.

Qu'importe ! aux pensions nous serons seuls ad-
 mis ;
 Ayez pour vous le Roi, nous aurons les com-
 mis.

Gilbert.

Sous un Roi qui voit tout, ils suivent la justice.
 Mais soit : n'écrivez plus, & qu'on vous enri-
 chisse :
 Vous aimez la fortune, & moi, la vérité :
 Trop heureuse à mes yeux la douce pauvreté
 D'un poëte annobli de mœurs & de courage,
 Qui peut dire : jamais de mon avare hommage
 Je n'ai flatté le vice, en mes vers combattu ;
 J'ai perdu ma fortune à venger la vertu.
 Si je vois mes travaux payés d'un peu d'estime,
 Ce peu de gloire au moins est noble & légitime ;
 Tous mes écrits, enfans d'une chaste candeur,
 N'ont jamais fait rougir le front de la pudeur ;
 Ils plaisent sans blasphème & vivent sans cabales ;
 Mes modestes succès ne sont point des scandales ;
 Ma muse est vierge encore, & mon nom respecté,
 Sans tache, ira peut-être à la postérité.



La société des arts établie à Geneve vient de proposer les sujets de deux prix qui seront délivrés le 25 Avril 1779, & dont les mémoires envoyés pour le concours doivent être remis au plus tard le 11 Novembre de l'année courante, francs de port, selon l'usage, au sieur Calandrini, ancien auditeur de la justice. La première des questions économiques proposées à résoudre est de *déterminer la meilleure méthode d'établir & d'entretenir les prés naturels & artificiels, relativement aux diverses plantes qui les composent, & les moyens de détruire celles qui leur sont nuisibles, ainsi que les insectes.* La société demande qu'on appuie les mémoires sur l'expérience, & qu'on fasse connoître en particulier les bons & les mauvais effets du gyps, sur-tout

dans le cas où les terres se mettent en prés ou en champs. La seconde question est de résoudre quelles sont les causes qui excitent la fumée des cheminées, & de trouver les moyens d'en garantir en économisant le bois sans diminuer le degré de chaleur. Chacun de ces prix fera une médaille d'or de seize louis, & l'accessit, une médaille d'argent.

Une société qui s'intéresse aux progrès de l'éloquence françoise, & qui désire vivement de voir regner la religion & les mœurs, propose l'éloge de Mgr. le Dauphin, père de Louis XVI, & un prix de 1200 livres au discours qui aura le mieux rempli ses vûes à cet égard. Cette société désire que Monseigneur le Dauphin soit présenté dans cet éloge comme un Prince dont la religion a consacré toutes les vertus, & dont la première a été de se dérober à l'admiration de son siècle. Tout ce qui pourroit porter l'empreinte des opinions nouvelles, sera absolument banni de ces discours, qui pourront être adressés, francs de port, avant le premier Mars 1779, au sieur Jorry, Imprimeur-libraire, rue de la Huchette. Le prix sera délivré dans les premiers jours de Mai 1779 : l'argent est déposé entre les mains du sieur Morin, notaire, rue & vis-à-vis de Saint-Paul, à Paris.

Maniere très-simple & très-prompte pour guérir toutes sortes de plaies, blessures & contusions, par une emplâtre de miel pur, sans aucun mélange d'autres ingrédiens.

ON étend le miel sur un linge plié en trois ou en quatre, qui sera appliqué sur la blessure, laquelle ne sera lavée avec eau, ni vin, ni autre liquide que ce soit. Si la plaie est large & profonde, on aura soin de lever l'emplâtre quatre ou cinq heures après, pour y en appliquer une autre semblable, que l'on levera à-peu-près dans le même tems. Alors on verra si la plaie se ferme, & s'il est nécessaire de continuer. Dans les 24 heures la guérison doit être parfaite, si l'os n'est pas endommagé. On cite plusieurs exemples capables de donner la plus grande confiance en ce remède. On croit même que l'efficacité en seroit égale pour les blessures faites par les armes à feu, pourvû qu'il n'y ait pas de plomb dans la chair. On voit en cela une grande propriété dans le miel que l'on ne connoissoit pas & qui est bien importante. Ce qui prouve que la Providence met par-tout à notre portée, ce qui peut être utile pour guérir nos maux.



Remede éprouvé contre l'esquinancie.

Prenez une cuillerée de poivre blanc, moulu, pareille quantité de sucre rapé & suffisante quantité d'eau-de-vie pour délayer ces deux substances ; on fait un peu chauffer le tout en remuant, & après l'avoir mis entre deux linges, on l'applique sur le cou. On renouvelle ce topique jusques à la guérison, qui est très-prompte, sans faire usage même des saignées.

Il paroît une déclamation furieuse & réellement fanatique, sous le titre d'*Histoire de Philippe II*, par un nommé Watson, calviniste presbyterien, l'écrivain le plus enthousiaste que la secte ait produit. Les gazettes philosophiques en font le plus grand éloge ; nous le ferons connaître au premier moment de loisir.



Le *Lit de plumes* est le sujet de la dernière Enigme.

F Ils du Soleil & de la Terre,
 Au tems j'ai fait donner un nom.
 Je fis périr Agamemnon,
 Lorsqu'il revenoit de la guerre,
 Envers ma mère fils rebelle,
 J'ose lui déchirer le sein ;
 Mais c'est pour la rendre plus belle
 Et plus utile au genre humain.
 Mes freres font l'honneur de plus d'une
 famille.
 Ils trouvent un gardien en moi ;
 Entre mille usages, je brille,
 Cher lecteur, pense, cherche, voi.

☞ Dans le dernier Journal, p. 238, l. 5, on *puisse*, lisez *on peut*. --- P. 252, l. 5, *vrais au faux*, lisez *vrais ou faux*. --- P. 314, l. 3, *attributs*, lisez *tributs*. Ces sortes de fautes qui dénaturent le sens & le rendent absurde, se font toujours à l'imprimerie après la dernière lecture des épreuves, sans que l'Auteur ait pu jusqu'ici corriger l'érourderie, ou la ridicule suffisance des *compositeurs* ; mais il se flatte d'avoir imaginé un moyen efficace. --- *Ibid.* l'article de *Bruxelles* doit être daté d'*Ulm*. --- *Ibid.* l. dern. a *obtenu*, lisez *a reçu* (on ne dit pas *obtenir un ordre*, dans le sens où il est employé ici). Cet article, ainsi que celui de la page 316, n'ont pas été communiqués à l'Auteur ; c'est pourquoi on y voit des fautes de tout genre. P. ex. p. 316, l. 13, *conférer de Mr*, au lieu de *conférer à Mr*. --- L. 26, à la tête d'*icelui*, expression gauloise qui ne se dit plus. On y voit en outre un grand nombre de phrases & d'expressions vraiment originales, qu'on se dispensera de placer dans l'*errata*. Mais si on s'avise dans la suite de prendre ces sortes de libertés, l'Auteur aura soin d'avertir ses lecteurs de l'endroit qu'il aura choisi pour imprimer un Journal qui soit à l'abri de ces sortes de dégradations.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (le 12 Mai.) Un paquebot russe, venant de la Crimée, entra il y a quelque tems dans ce port ; S. Exc. Mr. de Stachieff reçut plusieurs lettres par le conducteur de ce petit bâtiment, & tout de suite il les envoya présenter à la sublime Porte par son secrétaire & son premier dragoman. Le jour même ce ministre fit demander une conférence secrète avec le Reis-Effendi : elle lui fut accordée, & le Reis-Effendi se transporta à cet effet dans une de ses maisons de campagne sur le canal, aux environs de cette capitale. Quoique Mr. de Stachieff eût demandé que l'entretien fût très-secrèt, cependant tous les ministres de la Porte chargés de plein-pouvoir de régler les affaires, & de discuter les propositions d'accommodement entre Sa Hauteffe & l'Impératrice de Russie, furent présens aussi à l'entretien ; il fut long ; mais on ignore absolument quel en a été le résultat. Toutefois, bien des gens, & c'est même le plus grand nombre, esperent qu'avec quelque chaleur qu'on continue les préparatifs de la guerre, elle n'aura pas lieu.

Abdalla Pacha, qui a pendant long-tems rempli le poste d'Aga des Janissaires, dispersés sur les frontieres le long du Niester, & depuis nommé gouverneur d'une province sur le Danube, vient d'être élevé à la place de Seraskier, ou de commandant-général de l'armée qui doit agir en Crimée; il aura sous lui deux Pachas, l'un à la tête de 2000 hommes, sera campé près de Jassy, & l'autre, suivi de 4000 Albanois, occupera l'autre partie de la Moldavie.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 20 Mai.) Il est arrivé ces jours-ci au château de Czarsko-Zelo, où la cour se trouve depuis le 28 du mois dernier pour y passer l'été, deux courriers de Crimée; mais il ne transpire encore rien du contenu des dépêches qu'ils ont apportées. En attendant le bruit se répand que les troupes russes se retirent de la Crimée, d'où la cavalerie a, assûre-t-on, reçu ordre de défilér vers le Kuban, à cause de la disette des fourrages.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 4 Juin.) Mr. Blanchot, aiant remis au conseil-permanent une note pour demander le passage des troupes prussiennes, le ministere polonois lui a fait la réponse suivante:

Sur la note remise le 13 de ce mois par

Mr. le résident de S. M. le Roi de Prusse, le sous-signé a l'honneur de répondre ce qui suit. Les expressions si amicales de la sus-dite note ont donné lieu à l'ordre, que le sous-signé a reçu du Roi, de l'avis de son conseil, d'assurer pareillement Mr. le résident du désir très-sincere, dont le Roi & son conseil sont constamment animés, de maintenir autant qu'il sera possible la bonne harmonie avec Sa Maj. Prussienne; mais ces mêmes expressions amicales ci-dessus mentionnées font espérer, que S. M. le Roi de Prusse, qui a eu tant de part aux réglemens de la dernière diète en Pologne, conviendra elle-même, que l'attention du Roi & de son conseil ont dû principalement s'attacher à examiner, jusqu'où s'étendoit le pouvoir, que cette constitution leur avoit accordé à cet égard. Comme le résultat de cet examen a convaincu le Roi & son conseil, qu'ils ne sont pas autorisés à accorder le passage demandé des troupes par le territoire de la république, le sous-signé a reçu ordre d'en informer Mr. le résident, & de lui rappeler en même tems les raisons de toute espece, que le sous-signé lui a déjà exposées de bouche, & qui sont désirer vivement au Roi & à son conseil, qu'il plaise à Sa Maj. Prussienne de donner une autre direction à la marche de ses troupes, afin qu'elles ne passent point par les états de la république; ce qui paroît d'autant plus aisé, que, par un petit détour seulement de quelques milles, les dites troupes peuvent se rendre également bien de la Prusse

en Silésie. Plus les motifs de cette proposition sont connus à Mr. le résident, plus le sousigné se flatte, qu'ils convaincront Sa Maj. Prussienne, qu'en cette occurrence comme en toutes autres, le Roi & son conseil n'ont été guidés que par leur devoir & n'ont eu en vue que de garantir de tout dommage & perte tant le corps de la république en général, que chacun de ses membres en particulier.

A Varsovie, le 15 Avril 1778.

(Signé) MŁODZIEJOWSKI.

Les tribunaux de relation ont commencé, le 9 de ce mois, leurs séances qui sont continuées avec la plus grande activité. Il sera nommé, dit-on, en peu plusieurs ministres à différentes cours, auxquelles la république n'étoit pas dans l'usage d'en envoyer. —

La fête que l'ambassadeur russe donna en son hôtel à l'occasion de la naissance du Grand-Duc Alexandre Paulowitsch, est une des plus belles qu'on ait vûe depuis longtemps en cette ville. — La nuit du 22 au 23 Mai, il s'est fait un vol considérable dans l'église des Paulins. Les auteurs de ce vol ont dépouillé les statues des Saints de tous leurs ornemens précieux qui en formoient la plus grande richesse, mais le samedi même on arrêta quelques-uns des voleurs, der-

* Bourg ou village de Pologne dans la Mazovie.

rière Prague *. — Il y a huit jours qu'il y eut une course remarquable; le comte Rzewuski, commissaire des guerres pour la couronne, paria mille ducats avec le comte Tomatis, qu'il ne feroit pas en 25 minutes avec son cheval anglois, un mille & demi

d'Allemagne, en partant du jardin du prince Poniatowski, situé dans le *nouveau monde*, jusqu'au palais de Willanow. Au jour susdit, à 10 heures du matin, la course commença; le comte Tomatis monta lui-même son cheval, & contre sa propre attente, il parcourut la carrière en 19 minutes de tems. Cette course lui valut en outre une couronne de lauriers dont les Dames de la principale noblesse voulurent lui ceindre le front.

Aussi-tôt que l'ambassadeur turc, qui est parti de cette cour, s'est vu hors des frontières de ce gouvernement, il a hâté sa marche & a pris fort rapidement la route de Constantinople. Son truchement avoit pris les devans; & l'on dit qu'il a été fort mal accueilli à Constantinople. Bien des gens assurent, que l'ambassadeur lui-même sera encore plus défavorablement reçu. Le Mufti, dit on, ne lui pardonnera point d'avoir assisté pendant son ambassade, aux différentes fêtes qui ont été données ici, & moins encore de s'être trouvé aux redoutes & aux spectacles. D'autres disent que par différentes raisons de politique, il s'est encore attiré sa disgrâce, & qu'il pourroit bien être décoré du cordon par les mains des muets.

On a appris par le dernier courrier que le feu s'étoit manifesté à Lemberg & y avoit réduit en cendres 60 maisons. Dans les nouvelles provinces de la Maison d'Autriche au royaume de Gallicie, on recrute toujours à force. Les habitans sont obligés de fournir

une grande quantité de chevaux. On établit en divers endroits plusieurs magasins, dont les provisions sont destinées à être transportées plus loin. Les Russes s'augmentent de plus en plus sur les frontières; ils ont tiré un cordon qui les met en état de se secourir mutuellement au besoin.

E S P A G N E.

MADRID (le 25 Mai.) Après un grand conseil tenu à la cour, on a fait passer à notre ambassadeur en France des dépêches qui sont, dit-on, de la dernière importance à l'égard des affaires de l'Amérique, & qui contiennent un refus absolu de prêter la main aux insurgens. — On assure que le ministère est actuellement occupé à examiner un projet d'amitié & de commerce, que le Roi de Maroc a envoyé à Ceuta par un de ses officiers, à l'effet de conclure aussi avec l'Espagne un traité réciproquement avantageux, comme il a fait avec d'autres. — Nous venons d'apprendre par un courier en ce moment l'agréable nouvelle que notre flotte & les galions sont à la vue de Cadix, d'où l'on a appris quelques jours auparavant que le vaisseau de registre le *Jesus-Maria-Joseph* étoit arrivé le 10; sa cargaison consiste en 900 arrobes d'indigo. Selon les mêmes avis, on y attendoit à tout moment le vaisseau le *los Mercedes*, aiant à bord 1200 arrobes de la même marchandise. Après l'arrivée de ce navire, on pourra

fixer le prix de cette denrée qui, depuis quelque-tems, étoit monté bien haut. — Le marquis d'Almodovar, désigné pour remplacer le feu prince de Masserano dans l'ambassade de Londres, est arrivé à la cour, & a été très-bien reçu par Sa Maj. & par la famille royale. — On prépare à Aranjuez des tournois à l'instar de ceux qui ont été faits l'année dernière; on assure même qu'ils seront plus brillans à cause du séjour que la Reine de Portugal continue de faire dans cette cour. — Les lettres de Lisbonne marquent qu'il est entré dans ce port une frégate angloise, qui a fait dans sa route une prise américaine venant de Boston, avec un chargement de riz, de tabac & d'autres marchandises pour Bilbao. A bord de cette prise il y avoit sept officiers françois, auxquels l'Anglois a donné la liberté de retourner dans leur patrie, après leur avoir ôté l'argent qu'ils avoient. — Les lettres de Cadix portent qu'il est arrivé dans ce port deux vaisseaux de Lima, dont le chargement consiste en neuf millions de piaftres fortes (45,000,000 livres de France). Le 10 de ce mois le vaisseau marchand le St. Michel, venant de la Havane, entra aussi dans ce port. Le capitaine de ce bâtiment a déposé que le 29 Avril il a rencontré la flotte du Mexique à 80 lieues au-dessous de l'isle du Corbeau, la plus avancée des isles Açores. Cette nouvelle est très-agréable pour les négocians de Cadix qui commençoient à être en peine du sort de cette flotte. Tout le

commerce de l'Europe y prend le même intérêt. — Suivant les mêmes lettres de Cadix, l'escadre de Toulon, après avoir louché long-tems à la vûe de Malaga, a débouqué enfin le 16 le détroit de Gibraltar, & elle continue la route vers l'Amérique. On avoit cru jusqu'ici qu'elle toucheroit à Cadix; mais il n'en est rien.

Suite du traité entre l'Espagne & le Portugal.

Art. III. Suivant les mêmes anciens traités entre les deux couronnes, & les précédens auxquels ceux-ci se rapportent, L. M. C. & T. F. voulant en éclaircir le sens & en augmenter la force, s'obligent mutuellement & en due forme, à la garantie réciproque de tous leurs domaines d'Europe & îles adjacentes, avec les droits, privilèges & immunités dont ils jouissent actuellement; & quant à leurs domaines d'Amérique, ils confirment & révalident la garantie, & autres points établis & convenus dans l'article XXV du traité des limites du 13 Janvier 1750; sauf la restriction que la ligne de démarcation des dites limites dans l'Amérique-méridionale, doit s'étendre sur le pied convenu & stipulé dans le traité préliminaire du 1er. Octobre 1777, & ledit article XXV du traité de 1750 est littéralement comme suit :

“ Pour plus grande sûreté de ce traité, les deux hauts-contractans sont convenus de se garantir réciproquement toute la frontière & adjacences de leurs domaines dans l'Amérique-méridionale, ainsi qu'il est stipulé ci-dessus, s'obligeant chacun des deux à secourir l'autre contre quelque attaque & invasion que ce soit, jusqu'à l'avoir remis en pleine & libre possession des pays usurpés, ou prêts à l'être; & cette garantie & obligation réciproques, quant aux côtes de la mer & pays circonvoisins, doit s'étendre, quant à S. M. T. F., pour tout le pays

que traverse le fleuve Orinoco, & depuis Castillos jusqu'au détroit de Magellan; & quant à S. M. C, pour les deux bords du fleuve des Amazones, ou Maragnon, & depuis le dit Castillos jusqu'au port de Santos. Mais quant à l'intérieur de l'Amérique méridionale, l'obligation & garantie mutuelles n'aura point de bornes, & chacune des deux Puissances devra, dans le cas d'invasion, ou soulèvement, aider & secourir son alliée, jusqu'à l'entière & paisible possession des pays envahis ou soulevés.

Art. IV. Si l'une des deux Puissances contractantes venoit à être en guerre avec une autre Puissance de l'Europe, sans qu'il fût question d'invasion d'aucun pays, territoire, & droits énoncés dans l'article précédent, en ce cas l'autre Puissance qui n'aura rien à voir dans la dite guerre, sera seulement obligée à garder, & faire observer dans tous ses domaines, ports, mers & côtes, la plus exacte neutralité, réservant pour les cas d'invasion des domaines garantis, ou leur prochaine invasion manifeste, les secours & défenses réciproques des états respectifs; & les hauts-contractans s'y obligent, promettant en due forme de remplir leurs engagements, sans manquer pourtant aux traités qui existent entre les dits contractans, & les autres Puissances de l'Europe.

Art. V. Quoiqu'il ait été convenu & stipulé dans l'article XXII du traité de St. Ildephonse du 1er. Octobre 1777, que dans l'isle & port de Ste. Catherine & la côte voisine, le Portugal ne pourroit admettre ni recevoir aucun vaisseau, ni bâtiment de guerre étrangers, ni même de commerce, cela ne devra point s'entendre dans les cas de nécessité absolue, comme tempêtes & crainte de naufrages, en prenant néanmoins les précautions nécessaires contre les abus de la contrebande, les hostilités ou invasions contre la Puissance alliée. Il sera également permis aux vaisseaux & bâtimens espagnols, de guerre & de commerce, d'entrer & mouiller au dit port de l'isle Ste. Catherine & à la côte du Brésil, quand ils y seront forcés par le tems, ou autres raisons

urgentes ; & en ce cas, on devra leur fournir les secours & vivres, comme est d'usage, entre bons & fideles amis & alliés, en se soumettant aux loix & usages établis dans le pays où ils aborderont ; voulant & déclarant les deux hautes Puissances contractantes, qu'on doit entendre dans le même sens, tout ce qui est ; & pourra être stipulé ailleurs, dans quelque article & traité que ce soit.

Art. VI. On observera exactement & dans toutes ses parties l'article XVIII du traité d'Utrecht du 6 Février 1715, conclu entre les deux couronnes ; & pour plus grande intelligence du dit, & celle des traités & anciennes conventions du tems du Roi Dom Sébastien, les deux hauts-contractans déclarent, qu'outre les crimes spécifiés dans les dites conventions, on devra comprendre dans les indications générales des autres délits, comme si en effet ils y eussent été spécifiés particulièrement, ceux de fausse monnoie, de contrebande d'entrée & de sortie des marchandises & denrées expressément prohibées dans les domaines respectifs des deux Souverains, de désertion des corps militaires de mer & de terre ; lesquels coupables & déserteurs devront être délivrés réciproquement au Souverain offensé ; voulant néanmoins que pour ce qui regarde les déserteurs, il leur soit fait grace de la peine de mort, & que celle-ci se commue en une autre moins sévère. Pour faciliter la prompte saisie & remise des coupables & déserteurs, les deux contractans sont convenus qu'il y soit procédé, sur la seule réclamation directe du ministre & secretaire d'état des affaires étrangères de quelqu'une des deux Puissances, ou sur la simple demande d'un des deux ambassadeurs. Mais si la demande des dits coupables se fait par les tribunaux respectifs de justice, en ce cas on devra observer de part & d'autre les formalités d'usage, & des réquisitoires établis au tems des dites anciennes conventions. Finalement si L. M. Catholique & Très-Fidele, trouvent à propos de changer ou augmenter dans la suite quelque clause & circonstance dans le présent article,

elles le régleront entr'elles de commun accord & à l'amiable; voulant & déclarant que ces futures additions & changemens, si elles en font quelque jour, s'observent & s'exécutent tout comme s'ils étoient inférés dans le présent traité.

Art. VII. L'article XVII du dit traité d'Utrecht du 6 Février 1715, portant que les deux nations espagnole & portugaise, jouiroient réciproquement, dans leurs respectifs domaines d'Europe, de tous les avantages du commerce, & de tous les privilèges, franchises & exceptions dont jouissoit alors & pourroit jouir dans la suite la nation la plus favorisée & privilégiée de toutes celles qui trafiquent dans les dits états. Outre cet article XVII, il fut stipulé dans un autre article séparé, que, lorsque le commerce interrompu entre les deux nations se rétablirait sur le pied qu'il étoit avant la guerre qui précéda le dit traité, il continueroit sur le même pied jusqu'à ce que les deux cours convinssent & réglassent ensemble les changemens qu'on devoit y faire. En conséquence des dits articles, & d'avoir renouvelé, confirmé & ratifié par l'article premier du traité préliminaire de limites, tous ceux du traité d'Utrecht, L. M. Catholique & Très-Fidèle, promettent & s'obligent à tenir & observer exactement, & en due forme, le contenu du dit article XVII & du séparé, littéralement, comme il est spécifié.

Art. VIII. Pour éclaircir & déterminer formellement le sens sous lequel on devra entendre le dit article séparé, au sujet du commerce entre les deux nations le 13 Février 1668, garanti par la Grande-Bretagne, renouvelé & ratifié par l'article premier du traité préliminaire de limites du 10 Octobre 1777, lesquels articles sont à la lettre comme suit :

“ Art. 3. Les sujets & habitans des domaines possédés par l'un & l'autre Roi, vivront en bonne union & amitié, sans se reprocher, ni se témoigner le moindre ressentiment des torts & offenses passées. Bien au contraire, ils pourront entrer & sortir librement d'un royaume à l'autre, se traiter & fréquenter mutuellement, &

faire entr'eux le commerce, tant par terre que par mer, en pleine & entière liberté & sûreté, & sur le même pied qu'il se faisoit sous le regne du Roi Dom Sébastien,,.

“ Art. 4. Les dits sujets & habitans des deux royaumes, devront jouir réciproquement dans les dits états, de la même sûreté, droits, franchises & privilèges dont jouissent les sujets du Roi d'Angleterre, en vertu du traité du 23 Mai 1667, & de l'antérieur de l'an 1630 (en tout ce qui n'est pas dérogé par le présent) & avec la même force que si tous les dits articles qui traitent du commerce & de ses droits & privilèges, se trouvoient insérés mot à mot, & entièrement dans le présent traité, en y substituant seulement le nom d'Espagnols, & de Portugais, à celui d'Anglois,,.

Art. IX. En conséquence de ce qui est arrêté & convenu dans l'article qui précède, le dit traité du 23 Mai 1667 conclu avec l'Angleterre, fera totalement commun aux deux nations espagnole & portugaise; sans autre modification ni explication, que celles qu'y ont donné dans les cas nécessaires, les cours d'Espagne & d'Angleterre; mais les deux nations espagnole & portugaise, jouiront en sus des privilèges & franchises, à elles anciennement accordés par leurs respectifs Souverains, desquelles graces & franchises particulieres, elles étoient en pleine possession sous le regne du Roi Dom Sébastien.

Art. X. Pour l'accomplissement des susdits traités & articles précédens, & afin qu'il ne se présente aucune sorte de doute, ni difficulté dans leur exécution, les hauts-contractans feront examiner & reconnoître les tables & tarifs des douanes du 23 Octobre 1668 & autres postérieurs qui ont été établis, pour la perception des droits sur les denrées & marchandises, d'entrée & sortie d'Espagne pour Portugal, & de Portugal pour Espagne, tant par mer que par terre; & les deux cours régleront de commun accord, amplifieront & modifieront les dits tarifs, en conséquence des dits traités, & proportionnellement aux variations que le tems peut avoir causé sur

les noms, prix & qualités des dites marchandises.

Art. XI. Dans les dites nouvelles tables & tarifs, on spécifiera clairement les effets & denrées dont la prohibition d'entrée, ou de sortie dans l'un des deux royaumes, devra continuer comme jusqu'à présent : mais L. M. C. & T. F. sont convenues de faire examiner ces défenses d'entrée & de sortie, & d'abolir celles d'entr'elles qui ne seront pas essentiellement nécessaires au gouvernement intérieur & économique des deux monarchies, lesquelles se traiteront réciproquement à cet égard, sur le même pied qu'elles traitent les autres nations les plus favorisées, déposant à cet effet toute haine nationale & particulière, & se conformant littéralement à la teneur des articles des susdits traités de 1667, 1668 & 1715, suivant qu'ils ont été convenus & garantis.

Art. XII. On formera également une collection des privilèges & franchises, dont jouissoient réciproquement les deux nations sous le règne de Dom Sébastien ; & cette collection examinée & autorisée ensuite en bonne & due forme légale, fera tenue comme faisant partie du présent traité ; & en fera de même de la table & nouveau tarif des droits dont il est fait mention dans l'article précédent.

Le reste l'ordinaire prochain.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 Mai.) Le Roi est presque entièrement guéri de la blessure qu'il s'étoit faite aux deux jambes, & l'on se flatte que Sa Maj. reparoîtra bientôt en public. Dom Louis de Vasconcellos vient d'être nommé pour aller à Rio-Janeiro remplacer le marquis de Lavradio dans le gouvernement

nement du Brésil. Le prince Camille de Rohan, ambassadeur extraordinaire de Malthe, a eu ses audiences de congé de Leurs Majestés & de la famille royale. Il a reçu, outre le présent d'usage, le portrait du Roi Dom Pierre enrichi de diamans. — Mr. Ayres de Sa, secretaire d'état, a fait remettre aux ministres étrangers, qui résident en cette cour, des copies du traité de neutralité, garantie & de commerce, conclu entre les cours d'Espagne & de Portugal, le 11 Mars de la présente année.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 31 Mai.) Notre cour aiant été sollicitée depuis peu par le ministre de Prusse, au nom du duc de Deux-Ponts, d'accorder ses bons offices pour le maintien du traité de Westphalie, a fait répondre entr'autres, que quoique Sa Maj. Suédoise & ses ancêtres eussent toujours été unis d'amitié & d'affection avec la maison de Deux-Ponts, & eussent cherché dans tous les tems les occasions de l'obliger, cependant Sa Maj. croit inutile de réclamer aujourd'hui la garantie du traité de Westphalie, étant persuadée que dans la circonstance actuelle la justice de l'Empereur, ainsi que l'attachement naturel de Son Alt. Elect. Palatine pour ceux qui ont des prétentions à son héritage, les porteront à arranger pour le mieux les affaires de la succession de Baviere; ajoutant, que dans le cas où les privilèges

vilèges & libertés des Princes de l'Empire seroient attaqués , Sa Maj. s'opposeroit à ce qu'il ne fût fait aucune infraction au dit traité de paix de Westphalie.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 6 Juin.) Sa Maj. rendit , le 27 Avril, une ordonnance en langue danoise , qui fut notifiée par Mr. le président de la chambre des domaines , & par laquelle Sa Maj. accorde une diminution du droit précédemment imposé sur la consommation du café en Dannemarck & en Norwege. — La même chambre des domaines a fait aussi publier dans le courant de ce mois un édit , en langue allemande , par lequel est fixé le droit qu'on aura à paier sur les cafés qui seront amenés dans les duchés de Schleswick , le Holstein , la seigneurie de Pinneberg & le comté de Rantzau.

Leurs Maj. le Roi & la Reine se sont rendues le 24 du mois passé à Friderichsberg, où l'on assûre qu'elles resteront pendant toute la durée du camp. La famille royale séjournera pendant tout ce tems à Christiansbourg. — Le duc Ferdinand de Brunswick arriva le 30 du mois dernier au château-royal de Christiansbourg , où on lui avoit préparé , par ordre du Roi , divers appartemens. Son Alt. Sér. y fut complimentée par tous les officiers & autres personnes de distinction. Vers les quatre heures ce prince se rendit dans un des équipages du Roi à Friderichsberg

berg & y fut présenté au Roi & à la Reine-mere, qui le reçurent de la manière la plus gracieuse. Le jour suivant l'infanterie quitta cette capitale pour se rendre au camp tracé près de ce château, & y fut suivie l'après-midi par la cavalerie, qui sur sa route défila en présence du duc Ferdinand de Brunswick. — On mande de Holstein qu'on y achete une grande quantité d'avoine, de beurre & de fromage, qui est ensuite envoyée par Lubeck & Stettin aux armées en Allemagne.

I T A L I E.

ROME (le 2 Juin.) Le consistoire pour la création des cardinaux, si long-tems différé, s'est enfin tenu le premier Juin. Les cardinaux à la nomination des Couronnés, qui y furent déclarés, sont : de la part de l'Empereur, Mr. Jean-Henri de Franckenberg, archevêque de Malines; de la part de l'Impératrice-Reine, Mr. Joseph Bathiani, archevêque de Gran en Hongrie; de la part du Roi de France, Mr. Dominique de la Rochefoucault, archevêque de Rouen; de la part du Roi Catholique, Mr. François-Xavier Delgado, patriarche des Indes & archevêque de Seville; de la part de la Reine de Portugal, Mr. Ferdinand Sylva y Pereira, des comtes di San-Jago, élu patriarche de Lisbonne; de la part du Roi de Sardaigne, Mr. Charles-Joseph de la Martiniana, évêque de St. Jean de Maurienne en Savoye; de la part du Roi de Pologne, le prince
Louis

Louis de Rohan , coadjuteur de Strasbourg ; de la part de la république de Venise , Mr. Cornaro , gouverneur de Rome ; de la part du Roi des Deux - Siciles , Mr. Séraphin Filinghiéri , archevêque de Naples. A ce nombre le Pape en ajouta deux de son propre choix , qui font les prélats Ghilini & Guidi. Ce dernier est compatriote de Sa Sainteté , natif de Ceféne , & sur - intendant de l'hôpital du St. Esprit. Dom Romualdo Onefti , neveu du Pontife , est arrivé en cette capitale , pour y achever ses études sous les yeux de son oncle. Tous les cardinaux , les ministres étrangers , & la haute noblesse lui ont déjà rendu visite. — Le Souverain Pontife a entrepris de faire dessécher à ses fraix le marais de l'état de Castro , dont le mauvais air causoit une grande mortalité parmi les habitans. — Dans la congrégation des rites qui s'est tenue le 23 du mois passé au Vatican , on a approuvé le culte , & on a accordé le titre de bienheureux au vénérable serviteur de Dieu , frere Gondifalvo de Lagos , natif de Lisbonne , prêtre profès de l'Ordre des Hermites de St. Augustin. — Le St. Pere a été ces jours - ci examiner la colonne de marbre érigée dans le champ de Mars , & en sa présence on commença à la mettre en mouvement. Ensuite voulant conserver à la postérité la mémoire de ce célèbre monument de la magnificence ancienne , on donna ordre au sieur Comporesi , architecte , de faire un modele en petit , tant de cette colonne que du piédestal. —

La médaille qu'on est ici dans l'usage de frapper pour la fête de St. Pierre, représentera cette année le Saint-Pere regnant avec une emblème qui doit faire allusion à la suppression des droits de péage dans l'état-ecclésiastique, opérée par Sa Sainteté. — Dans l'excavation qu'on fait au territoire d'Otricoli, on a trouvé en dernier lieu de nouveaux monumens remarquables; entre autres une tête d'Antonin le pieux avec de la barbe; une autre mutilée qui a de la ressemblance avec Lucius-Verus, encore jeune & sans barbe; & un buste de femme, qui ressemble beaucoup au portrait de l'Impératrice Plautille, femme d'Antonin Caracalla, dont les statues en marbre sont très-rares & incertaines. Elle sera peut-être l'unique, si on la confronte avec les médailles. Il y a un grand nombre de piéces de différent marbre & de petites figures de terre cuite qu'on trouve dans cette ancienne ville municipale.

Le chevalier Renier, ambassadeur de la république de Venise auprès du St. Siège, en prenant congé du Pape, reçut des mains de S. S. un précieux chapelet de Lapislazuli monté en or, avec une médaille de pareil métal enrichie d'indulgences; son secrétaire eut aussi de S. S. un chapelet de mêmes pierres. On fit porter ensuite à l'hôtel de ce ministre un Corps-saint entier sous le nom de saint Innocent martyr, avec deux bassins d'*Agnus Dei* & un tableau en tapisserie représentant l'Évangéliste St. Marc, avec une bordure dorée.

On apprend que le navire, parti de Marseille l'année dernière, étoit arrivé à la Cayenne, après 69 jours de navigation. Il portoit trois ex - Jésuites du Brésil, relégués dans l'état-ecclesiastique & demandés pour rétablir la mission des Indiens qui, après le départ des Jésuites françois qui en avoient soin, s'étoient retirés dans les bois, sans avoir aucun missionnaire; la Providence y avoit cependant pourvû: car ces Indiens étoient restés attachés aux devoirs de la religion, dans laquelle un Nègre, faisant parmi eux la fonction de catéchiste, les entretenoit. Ces trois nouveaux missionnaires comptoient rétablir cette mission peu après la Toussaint. La raison pour laquelle on les a choisis par préférence, c'est que les Indiens parlent la langue du Brésil & que ces missionnaires qui en sont natifs, pouvoient dès leur arrivée faire les fonctions de leur ministère, ainsi qu'ils ont eu déjà occasion de les remplir à l'égard de quelques - uns. Au reste, cette colonie est sous les ordres d'un gouverneur & d'un intendant, dont le zèle pour la religion, les vertus chrétiennes & politiques sont bien capables d'animer les travaux de ces nouveaux ouvriers apostoliques, & de les soutenir dans les difficultés inséparables de l'apostolat. Heureuses les colonies qui, dans les officiers du Roi trouvent des modeles, sur lesquels les ecclesiastiques même peuvent se former, pour remplir avec fruit l'emploi que le salut du prochain

chain les détermine à aller chercher dans des régions si éloignées.

NAPLES (le 3 Juin.) Outre la nouvelle route à laquelle on travaille actuellement, & qui conduit de cette capitale à Reggio en Calabre, on doit en faire une autre qui de Bari ira jusqu'à Lecce, afin qu'on puisse facilement commercer d'un endroit à l'autre du royaume. Les travaux qu'on a faits par ordre du Roi au port de Brindisi, seront bientôt achevés, & ils ont si bien réussi que tous les bâtimens marchands peuvent déjà y entrer commodément; & outre cela l'air est devenu fort sain dans cette ville-là, où il étoit ci-devant fort mauvais pendant les chaleurs.

A L L E M A G N E.

RATISBONNE (le 8 Juin.) Le baron de Reiffenheim, envoyé de Suède à la diète de l'Empire pour la Poméranie citérieure, a déclaré dans cette assemblée, " que l'intention du Roi son maître étoit de contribuer de tout son pouvoir, tant au maintien de la paix dans l'Empire qu'à celui de la forme de son gouvernement, ainsi qu'à l'observation du traité de paix de Westphalie, ". On s'attend aussi que la même déclaration ne tardera pas à être faite par le baron d'Asfebouurg, ministre de l'Impératrice de Russie à la diète de l'Empire, arrivé ici le 18 du mois passé.

Il paroît une multitude d'écrits pour ou contre le partage de la Bavière; mais aucune

de ces brochures, n'est aussi travaillée ni ne mérite plus d'être connue en détail qu'un écrit de 127 pages in. 4°, qui a paru ces jours-ci à Vienne, & dont les exemplaires se font répandus aussi-tôt par tout l'Empire, particulièrement à Ratisbonne : il a pour titre : *Considérations impartiales sur plusieurs questions, à l'occasion de la succession aux terres & pays délaissés par le feu Electeur Maximilien-Joseph.* Ceux qui, dans la contestation présente, penchent en faveur de la cour de Vienne, regardent cet ouvrage comme convainquant par la solidité des raisonnemens & par l'autorité des preuves. Effectivement l'on ne sauroit refuser à l'auteur, qui a gardé l'anonyme, le mérite de l'industrie, de la clarté, du stile, de beaucoup de recherches, & d'une grande connoissance du droit public d'Allemagne.

VIENNE (le 4 Juin.) On a l'avis que l'Empereur est actuellement à Olmutz & que ce Monarque guerrier & politique travaille fortement dans le cabinet. — On acheve ici un magnifique carrosse de gala qui doit être envoyé dans quelques jours au comte de Cobenzel, ministre impérial à la cour de Berlin ; si cet envoi a lieu, il prouvera que le retour de ce seigneur n'est pas si prochain qu'on le débitoit. — Mr. Guillaume Lée, député du congrès-americaïn, qui est arrivé ici, il y a quelques jours, venant de Paris, a été présenté par l'ambassadeur de France à qui il étoit adressé comme voyageur, au prince de Kaunitz, aux ministres

nistres étrangers & aux personnes de distinction. Mais la manière dont il a été reçu ne semble pas être de bon augure pour les États-unis de l'Amérique. Le prince lui fit une froide révérence, sans lui dire un mot, & se retira après avoir parlé de choses indifférentes à Mr. l'ambassadeur. Depuis ce tems-là, Mr. Lée n'a plus paru chez le prince de Kaunitz, ni chez aucun autre ministre impérial. Le public en est d'autant plus surpris, que l'on croioit sa réception à cette cour, ménagée par l'ambassadeur de France. Cette opinion avoit même gagné le ministre anglois, Mr. le chevalier de Keit; & il sembloit se borner à gagner du tems; on assûre que l'effet de ses démarches a été tel qu'il pouvoit le souhaiter; car LL. MM. II. & Royale l'ont fait assûrer, dit-on, qu'elles n'étoient rien moins que disposées à recevoir le député des États-unis, ni à reconnoître l'indépendance de ses commettans, & que Mr. Lée ne seroit jamais admis à leur audience.

En creusant les fondemens de l'hôpital, pour la construction duquel S. M. l'Impératrice-Reine a donné une somme considérable, on a trouvé près d'un cercueil, 45 piéces de monnoie, dont 41 étoient des séquins vénitiens; un autre avec l'empreinte de Louis I, Roi de Hongrie; les trois autres portant celle du Roi Sigismond.

BERLIN (le 8 Juin.) Le Roi, pour donner une marque de la confiance, que le comte Jean-Eustache de Görtz a méritée par

la maniere , dont il a rempli différentes commissions en qualité d'envoie - extraordinaire & ministre - plénipotentiaire de Sa Maj. en plusieurs cours d'Allemagne , vient de le nommer son ministre - privé d'état actuel & grand-maître de sa garde-robe. Sa Majesté a conféré au colonel de Natalis le régiment vacant d'Arnstedt, & l'a en même tems élevé au grade de général-major. Quoiqu'on ait débité durant plusieurs jours , que les négociations pour conserver la paix dans l'Empire avoient été rompues , l'on ne peut cependant s'empêcher de croire le contraire d'après les conférences , qui n'ont pas encore cessé , entre le comte de Finckenstein & le baron de Hertzberg , ministres du cabinet , & le comte de Cobenzel , ministre impérial. Le moment , où ces bruits se réaliseront , ne pourra être que celui des premiers mouvemens de l'armée de Silesie & du départ du Prince Henri de Prusse. L'on avoit annoncé ces jours ci , que les régimens venus ici pour aller joindre l'armée , qui sera aux ordres de Son Alt. Royale , alloient partir : mais jusqu'à présent ils n'en ont point reçu l'ordre. Il se peut néanmoins , que l'époque ne soit pas éloignée , d'autant que les employés de l'hôpital & de la boulangerie , appartenans à cette armée , doivent se tenir prêts à partir avant le 10 Juin. Un chasseur , arrivé ces jours ci de l'armée du Roi , a apporté des dépêches , qu'on croit relatives à des dispositions pour l'ouverture de la campagne. — Les régimens , rassemblés en cette

ville , ont manœuvré de nouveau sur la plaine de Tempelhoff, en présence du Prince Henri , qui en a témoigné beaucoup de satisfaction : l'on n'apprend pas encore , que leur départ soit prochain ; & ceux de cavalerie viennent même d'être pourvus de fourrages jusqu'au 16 de ce mois. Toutes les troupes du Roi sont à présent sur le pied le plus complet ; & l'unique motif , qui pourroit faire différer l'ouverture de la campagne , si les négociations étoient rompues , c'est qu'on n'a pas encore entièrement achevé de former les magasins. — Selon des avis de la Silésie-prussienne , le Roi a transféré son quartier-général à Camentz ; conséquemment ses troupes auroient considérablement rétrogradé. Dans les environs de Landshut , de Schmiedeberg & de Waldenbourg , il ne restoit plus que des postes de houffards verts , dont les patrouilles vont souvent sur les frontières de Bohême. On a reçu l'ordre de bataille dans lequel se trouve l'armée. Le Prince héréditaire de Brunswick aura le commandement en chef de la première ligne ainsi que de toute l'armée. S. A. S. aura sous ses ordres le Prince Frédéric de Brunswick à la tête de la ligne droite , le général de Stutterheim à celle de l'aile gauche , & le général de Ramin au centre. Le général Tauenzien commandera la deuxième ligne , ayant sous ses ordres le général de Tadden à l'aile droite , le général Falkenhayn à la gauche & le général Renzell au

gentre. Le Prince de Prusse avec sa brigade servira sous le général Tauenzien.

MANHEIM (le 9 Juin.) Le régiment de l'Electeur , infanterie , celui du général de Rodenhäusen & deux autres régimens , ont fait ces jours-ci leurs manœuvres en présence de l'Electrice. Suivant les dernières nouvelles que notre cour a de l'Electeur notre Souverain , ce Prince , l'Electrice-douairiere & la Duchesse-douairiere de Baviere ont été le 14 de ce mois à Ismaning , maison de campagne de l'évêque de Freisingen. Leurs Alt. y ont passé la journée avec ce Prélat , qui avoit fait deux jours auparavant à Munich la consécration de l'hôpital militaire.

On écrit de Sultzbach , que Son Alt. Elect. a mandé aux gardes des archives de cette principauté , “ que , pour plus de sûreté & de commodité , son intention étoit de réunir à l'avenir en un seul dépôt tous les anciens titres & documens originaux , épars dans les différentes archives de ses pais électoraux ; qu'il en fera cependant conservé , pour l'usage journalier , des copies authentiques dans les lieux , où ces archives sont aujourd'hui déposées ; qu'elle indiquera le tems & le lieu , qu'elle destine à ce dépôt ; & qu'elle veut , en attendant , qu'il en soit fait des copies par des écrivains fideles & intelligens , attachés aux chancelleries de ces différens pais , & collationnées par des notaires appelés *Comites Palatini* , aiant prêté serment à l'Electeur ,,

„ lecteur „. Le même ordre a été donné aux gardes des archives de Munich, de Manheim, de Neubourg, & d'Amberg.

On n'a appris aucun avis ultérieur concernant la neutralité de l'Electeur notre Souverain, en cas de rupture; mais il est bien à souhaiter que Son Alt. Sér. persiste dans la résolution qu'elle a manifestée de la garder, comme étant le seul moyen de préserver nos contrées des fléaux de la guerre.

FRANCFORT SUR LE MEIN. (*le 10 Juin.*) Depuis notre foire il circule beaucoup de faux louis d'or, avec la date de 1753 & la marque de la monnoie lettre A. On peut les reconnoître à leur légèreté & au son qui en est sourd & ressemble à celui du cuivre. D'ailleurs l'effigie du Roi y est plus courbée que sur les véritables, & les traits du visage sont aussi plus forts. En outre la couronne en est plus large & plus massive; la rose devant la date n'y est point marquée distinctement, & les deux points sous la couronne y sont oubliés.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 15 Juin.*) Le Roi partira demain pour le camp, qui se forme près de Coxheat au comté de Kent par un bataillon du premier régiment, par cinq autres régimens d'infanterie, un de dragons, & douze régimens de milices. Outre ce premier camp il y en aura, dit-on, quatre autres, l'un sur la commune de Warley, au comté

d'Essex, composé de trois régimens d'infanterie & de huit de milices; le second près de Salisbury, au comté de Wilts, consistant en quatre régimens de dragons; le troisieme près de St. Edmundsbury, au comté de Suffolk, aussi formé par quatre régimens de dragons; & le quatrieme près de Winchester, au comté de Southampton, où il y aura un régiment d'infanterie & six de milices. Il sera de plus réparti trois régimens de milices à Plymouth, deux à Portsmouth, & un à Douvres. La plupart de ces corps sont déjà en marche; ce qui fait un mouvement d'autant plus extraordinaire dans le royaume, qu'il a été résolu de ne faire camper aucun régiment de milices dans les comtés auxquels ils appartiennent, pour éviter les désordres immanquables, si ces corps étoient dans le voisinage de leurs demeures.

Par le vaisseau, le royal-George, & par quelques autres bâtimens arrivés de l'Amérique, l'amirauté a reçu des lettres de la part du vicomte Howe: elle en a publié un extrait dans la gazette de la cour du 6 Juin: il n'y est question que de la destruction du Colomb, bâtiment armé du congrès, de 16 canons, brûlé en voulant fortir de Providence, ainsi que d'une longue liste de vaisseaux, (dont plusieurs françois), pris ou coulés à fond par ceux du Roi en Amérique: mais l'on croit savoir, qu'outre ces nouvelles de mer, mylord Howe a instruit le gouvernement, par une lettre fort longue, de beaucoup d'autres faits importans; entre-

autres que le congrès, aiant reçu des copies des deux bills conciliatoires, les avoit discutés avec réflexion; après-quoi, cette assemblée les avoit unanimément rejettés, en faisant répondre au général, que l'Amérique-unie ne traiteroit jamais avec la Grande-Bretagne, à moins qu'elle ne reconnût préalablement son indépendance, ou que du moins elle ne retirât ses flottes & son armée de ce pais. Cependant on se flatte toujours que la réconciliation aura lieu; & il est certain que beaucoup d'Américains y sont disposés. Voici la traduction du discours du Roi aux deux chambres du parlement du 3 de ce mois.

“ MYLORDS & MESSIEURS, après une application si longue & si laborieuse aux affaires publiques, je crois qu'il convient en cette saison de vous donner quelque repos. Je viens en même-tems vous faire mes remercimens particuliers du zèle que vous avez montré à soutenir l'honneur de ma couronne, & de votre attention pour les vrais intérêts de tous mes sujets dans la sagesse, la justice & les loix humaines, qui ont été le résultat de vos délibérations, & qui, comme je l'espère, seront suivies des plus salutaires effets dans toutes les parties de la domination britannique „

“ Mes desirs de conserver la tranquillité de l'Europe ont été uniformes & sinceres. Je réfléchis avec beaucoup de satisfaction que la foi des traités & les loix des nations ont fait la règle de ma conduite; & que j'ai toujours eu grand soin de ne donner à aucune Puissance étrangere le moindre sujet de s'offenser. Que la Puissance qui aura troublé la tranquillité, réponde à ses sujets & au monde de toutes les fâcheuses suites de la guerre „

“ La vigueur & la fermeté de mon parlement

m'ont mis en état d'être prêt contre tout ce qui pourroit survenir de fâcheux ; & je compte que la valeur , l'expérience & la discipline de mes armées & de mes flottes , & l'ardeur de la nation , armée & animée pour la défense de tout ce qui leur est cher , seront capables , moyennant l'assistance divine , de détruire toutes les entreprises que pourroient tenter les ennemis de ma couronne , & de leur prouver combien il est dangereux d'irriter l'esprit & les forces de la Grande-Bretagne , ,

“ MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES , Je vous suis obligé de la manière obligeante & facile avec laquelle vous avez accordé de forts subsides pour le service de cette année , & du soin que vous avez eu de les lever de la manière la plus efficace & la moins à charge pour les peuples. Je ne puis aussi m'empêcher de vous témoigner ma vive reconnoissance de l'appanage honnête que vous m'avez mis en état de donner à ma famille , ,

“ MYLORDS & MESSIEURS , Votre présence dans vos provinces peut en ce tems-ci être d'une grande utilité. Je n'ai pas besoin de vous recommander votre devoir dans vos diverses demeures. Quant à moi , je n'ai point d'autre objet ni d'autre désir que de mériter la confiance de mon parlement & l'affection de mes sujets , ,

Après ce discours le chancelier déclara de la part du Roi , que la séance du parlement étoit remise au 14 Juillet prochain.

Toute la grande flotte se trouve rassemblée à Plymouth , prête à lever l'ancre au premier avis. Suivant une lettre de Portsmouth du 1. Juin , il n'étoit plus permis à aucune chaloupe de cette flotte de venir à terre ; & l'on croïoit qu'elle mettroit à la voile encore le même jour , au nombre de 21 vaisseaux. L'Exeter de 64 & le Romulus de 44 canons mouilloient dans le même

tems à Ste. Hélene, prêts à appareiller avec le régiment de Manchester & les autres troupes destinées pour Gibraltar, d'où le Worcester, de 64 canons, arriva le 31 avec la flotte de la Méditerranée. La chaloupe le Leith est partie le 28 de Spithead avec sept bâtimens de transport, aiant à bord un corps de montagnards écossois, qu'on envoie en garnison à l'île de Guernsey. L'on écrit de Plymouth, que le vice-amiral Byron, montant le vaisseau la Princesse-royale de 90 canons, y avoit attendu pendant dix jours les 11 vaisseaux de ligne, aux ordres du contre-amiral Hyde Parker, qui devoient le joindre; & que cette escadre y étant entrée le 24 Mai, Mr. Byron alloit mettre en mer avec elle, lorsqu'il reçut à l'improviste des ordres de la cour de suspendre son départ; mais on ne doute pas qu'il ne soit actuellement parti.

Une flotte de bâtimens de transport, partie de New-York le 27 Avril & arrivée en Irlande, a rapporté, que le 23 Avril la frégate l'Andromède, de 28 canons, y étoit arrivée avec les bils conciliatoires, après un trajet de 38 jours d'Angleterre, durant lequel elle avoit fait quatre prises. Cette flotte avoit rencontré le vaisseau de guerre le Trident, à bord duquel se trouvent les trois commissaires pacificateurs, 15 jours après que ce navire avoit fait voile de Portsmouth. Par un bâtiment, parti de New-York le 25 Avril, & arrivé ici le 29 Mai, l'on a la nouvelle, que le chevalier Henri Clinton,

parfaitement rétabli d'une dangereuse maladie, qu'il a essuïée, étoit parti la veille pour Philadelphie, afin de remplacer le chevalier Howe dans le commandement général de l'armée. Ce dernier général se dispoit alors à s'embarquer sur la frégate du Roi le Lévrier, pour revenir en Angleterre. La brigade des gardes & le régiment des dragons-légers du général Burgoyne, qui a servi à l'armée du général Howe, sont pareillement attendus de retour en ce royaume.

Les dépêches que la cour vient de recevoir de Paris & de Madrid, ainsi que de l'Amérique, ont fait l'objet principal de plusieurs entretiens du Roi avec ses ministres. Celles de Paris donnent, dit-on, à entendre que la conduite actuelle de l'Angleterre dans ces circonstances peut seule décider, s'il doit y avoir une rupture entre les deux Puissances. L'Espagne ne paroît nullement disposée à reconnoître l'indépendance de nos colonies rebelles, ou de former avec elles des relations de commerce, encore moins de rompre avec la Grande-Bretagne. La cour de Lisbonne a déclaré à celle de Londres que, dans le cas où il surviendroit une rupture entre la France & l'Angleterre, le Portugal observeroit à cet égard une exacte neutralité.

Le corps du feu comte de Chatham a été exposé le 7 & le 8 dans la chambre-peinte à Whitehall avec tout l'appareil lugubre d'usage en ces occasions. Quoiqu'une foule de monde ait constamment rempli la salle, les

arrangemens avoient été pris avec tant de justesse, qu'il n'y est arrivé aucun désordre : mais la cérémonie de l'enterrement, qui eut lieu le 9 Juin, n'a pas été aussi brillante qu'on s'y étoit attendu. Ni le lord-maire ni aucun des magistrats de Londres ne s'y trouva. L'on n'y vit non plus aucun membre des cours de justice, aucun officier de la chancellerie, presque point de baronets, & très-peu de membres de la chambre des communes, dont l'orateur même étoit absent. Ceux qui y assisterent étoient presque tous du parti de l'opposition, tels que le marquis de Granby, les chevaliers Meredith & Jennings Clerke, le général Burgoyne &c. Il en étoit de même des pairs : du nombre des anti-ministériaux, il y eut le duc de Manchester, le marquis de Rockingham, les comtes d'Effingham, de Radnor, de Harcourt, & de Cholmondeley, les lords Camden & de Ferrers : du parti de la cour, il ne s'y trouva que le duc de Northumberland, le vicomte Townshend, & mylord Amherst. Les comtes de Shelburne & d'Abingdon & le chevalier Watkins Williams Wynn accompagnèrent le fils puîné du défunt, mylord Mahon, son gendre, & les autres personnes des familles de Pitt & de Grenville, qui formoient le deuil. Le chevalier George Saville, Mrs. Burke, Thomas Townshend, & Dunning porterent les quatre coins du drap mortuaire : le colonel Barré porta la grande bannière des armes de Chatham, &c. Comme aucun des ministres

ni

ni des personnes, qui tiennent directement à la cour, n'a été vu au convoi, cette absence a donné lieu à bien des réflexions, ainsi que la difette de manteaux & de crêpes & plusieurs autres circonstances, qui sembloient indiquer une épargne peu usitée, quoique l'on sache que les livraisons, nécessaires à la cérémonie, ont été adjudgées à un entrepreneur de distinction pour une somme de 20 mille liv. sterl.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Juin.) Déclaration du Roi, portant règlement sur la forme de procéder en matière de taille; donnée à Versailles le 23 Avril 1778, enregistrée en la cour des aides le 5 Mai suivant. — Autre concernant les privilèges de gens de mer; donnée à Versailles le 21 Mars 1778, enregistrée en parlement le 22 Mai suivant. — Autre, qui ordonne l'exécution du tarif des fraix & droits à percevoir par les procureurs au parlement de Paris; donnée à Marly le 23 Mai 1778, enregistrée en parlement le 1. Juin. — Arrêt du conseil d'état du Roi, concernant le droit exclusif des trésoriers de France, de donner les alignemens & permissions sur les routes pavées & entretenues aux fraix du Roi; du 26 Février 1778. — Autre, concernant les vingtièmes; du 26 Avril. — Autre, qui désigne quels sont les officiers, domestiques & commensaux de la maison du Roi, des maisons roiales, & de celles des Princes & Princesses du sang;

I. Part.

B.b.

qui seront exempts du droit de franc - fiés, & qui explique à quelles conditions ils jouiront de cette exemption ; du 15 Mai. — Règlement concernant les troupes provinciales ; du 1er. Mars 1778. — Ordonnance du Roi , pour faire quelques changemens dans la répartition des régimens provinciaux , ou bataillons de garnison ; du 7 Mai. — Ordonnance du Roi , concernant les invalides pensionnés, soldes, demi-soldes & récompenses militaires, retirés dans les provinces ; du 9 Mars.

Leurs Majestés & la famille royale sont revenues le 5 de Marly à Versailles , où Mesdames Adelaïde , Victoire & Sophie sont aussi de retour de leur château de Bellevue.

— Mesdames la duchesse de Chartres & la princesse de Lamballe sont revenues le 2 de leur voiage en Hollande. — Le Roi vient d'accorder à Mr. d'Aligre , premier - président, l'expectative d'une charge de président à mortier pour son fils , qui n'a que huit ans.

Voici l'état des officiers-généraux employés sous les ordres de Mr. le maréchal de Broglio en Bretagne & en Normandie : savoir, 10 lieutenans-généraux , qui sont le marquis de Poyanne, le comte de Luface, le prince de Beauveau, le marquis de Castries, le comte de Vaux, le marquis de Traisnel, le comte de Chabot, le comte d'Egmont, le baron de Besenval & le baron de Lukner. 22 maréchaux de camp, qui sont, le marquis de Talaru, le comte de Rochambeau, le duc du Châtelet, le comte de Caraman,

le marquis de St. George, le baron de Dief-
bach, le comte de Narbonne-Friessar, le
comte de Jaucour, le comte de Puysegur,
le comte de la Feronnaye, le comte de la
Tour du pin, le marquis de Conflans, le
comte de Durfort, le baron de St. Victor,
le comte de Talleyrand, le duc d'Aien, le
baron de Falkenheim, le baron de Wim-
pfen, le comte de la Luzerne, le duc de
Guines, le comte d'Hassonville, & le mar-
quis de Pons. . . . Pour l'artillerie, Mr. de
Gribeauval, lieutenant-général; Mr. de Ville-
patour, maréchal de camp. Le duc de Coigny,
maréchal de camp, en qualité de colonel-géné-
ral des dragons. Les major-généraux de l'ar-
mée sont le comte de Guibert, maréchal de
camp, & le comte de Damas, brigadier des
armées. Le premier maréchal des logis fai-
sant les fonctions, est le marquis de Lam-
bert. Il y a six aide-majors, six aide-maré-
chaux des logis, & trois furnuméraires,
dont un est le chevalier de Coigny.

Mgr. le duc de Chartres est occupé à l'ins-
pection des forces de terre & de mer, ras-
semblées à Brest & dans les environs. La
flotte, qui y mouille dans le port, est parta-
gée en trois escadres; la première de neuf
vaisseaux, dont un de 110, un de 90, qua-
tre de 74, & trois de 64 canons; la secon-
de de huit vaisseaux, dont deux de 80, qua-
tre de 74, & trois de 64 canons; la troi-
sième aussi de 8 vaisseaux, dont un de 80,
quatre de 74, & trois de 64 canons. Mr.
Lavoisier, fermier-général, membre de l'aca-

démie des sciences, & l'un des régisseurs des poudres & salpêtres, étant allé établir des nitrières dans le royaume, a été chargé par Mr. de Sartines d'examiner certains objets dans les ports de Rochefort & de Brest, pour lui en rendre un compte particulier. Le bruit se confirme de plus en plus, qu'il sera tracé un camp, du côté de Granville & de Coutances en Basse-Normandie, pour les troupes que commande le maréchal de Broglie : il est aussi toujours question d'un autre camp, qui se formera en Flandres près de Dunkerke, aux ordres du prince de Condé ou du lieutenant-général comte de Maillebois.

Le parlement de Rouen aiant rendu un arrêt qui défend, sous peine capitale, de percevoir les vingtièmes sur un autre pied que les anciennes déclarations de biens, le gouverneur de la province a reçu ordre du Roi de biffer le dit arrêt. — L'on apprend de Grénoble, que le parlement de Dauphiné n'a pas changé de conduite envers Mr. de Moydieu depuis l'arrêt du conseil, qui a admis ce magistrat à exercer sa charge de procureur-général, malgré la mercuriale qu'il avoit essuïée. Cette cour a même écrit au Roi, qu'elle ne continuoit ses fonctions qu'en attendant qu'elle soit remplacée par d'autres juges. Elle a aussi arrêté, „ que la „ compagnie s'abstiendroit de fréquenter „ d'aucune manière Mr. Pajot de Marche- „ val, intendant de la province „, qu'elle eroit l'avoir desservie près du ministère.

On apprend de Caen , que le 17 Mai le feu prit vers trois heures après-midi dans la paroisse de Langrune , située sur les bords de la mer , & à trois lieues de distance de la ville de Caen. Le vent étoit extrêmement violent , & en deux heures & demie les flammes consumerent soixante-une maisons , avec les granges , les écuries & les étables qui en dépendoient. Cette communauté , peuplée de matelots , ne renfermoit dans le moment du désastre que vingt hommes en état de la secourir , tous les autres habitans étant actuellement à Brest au service du Roi. Les familles dont les maisons ont été consumées , & qui composent environ quatre cents personnes, n'ont pu sauver ni leur linge, ni leurs habits, ni leurs effets, & elles sont toutes réduites à une extrême indigence. Mr. Esmangard , intendant de cette généralité , leur a fait sur le champ donner les secours qui leur étoient nécessaires. Il s'est transporté sur les lieux pour assûrer leur subsistance & leur procurer les consolations dont elles avoient besoin , en attendant l'effet des bontés du gouvernement qu'il a sollicitées en faveur de ces malheureux.

Le savant Ordre des Bénédictins se croit menacé d'une destruction prochaine ; & cette crainte est fondée sur les ordres qu'il a reçus de ne point assembler , comme à l'ordinaire , son chapitre-général à Marmoutiers , mais à Saint-Denis : il s'y tient en effet depuis quelques jours , devant des commissaires du Roi , Messieurs l'évêque de Rhodéz & l'in-

tendant de Paris. Il est à présumer que si l'on s'occupe de la suppression de quelques moines, on ne commencera point par les Bénédictins, qui ont rendu des services signalés à la littérature & à la religion.

On vient d'accorder un brevet de colonel au jeune comte de Lally, qui poursuit avec beaucoup d'ardeur la réhabilitation de la mémoire de son pere. Sa légitimité qui lui est disputée par la comtesse de la Heusse, avoit été en quelque sorte reconnue quand il est entré au service dans le régiment des cuirassiers, sous le nom de comte de Thalandal. Son pere, qui l'avoit eu d'une dame de distinction, avoit, avant d'aller commander aux Indes, épousé avec l'agrément du feu Roi une demoiselle irlandaise, en lui faisant adopter ce fils à l'église; & la comtesse de la Heusse, qui voudroit (dit-on) recueillir un fidéi commis de trésors de l'Inde non confisqués, n'a pu prouver qu'elle étoit sa nièce. Aussi dans le procès qu'elle a intenté, le châtelet, par une sentence du 27 Juillet dernier, lui ordonne de produire préalablement ses titres de parenté, & sur-tout son extrait baptismal. Quant à la révision du procès du pere, décapité, il paroît qu'elle ne sera pas renvoyée au parlement de Nancy, mais à celui de Rouen.

Le navire le Dupré de St. Maur, expédié de Bordeaux pour Charles-Town, à la fin de Février, avec une cargaison estimée 200,000 livres, y est de retour; il rapporte

pour environ 200,000 livres d'indigo & de riz, & 550 boucauts de tabac, évalués à un million; le capitaine de ce bâtiment a acheté à Charles-Town un navire qu'il a amené, & dont la cargaison est estimée 800,000 liv.; il dit avoir païé les assurances à raison de 50 pour cent. Un petit corsaire anglois s'est emparé dernièrement de trois navires partis de ce port pour Boston.

Mr. le comte de Rouffignac vient de faire une action de générosité qui lui attire beaucoup de louange. Comme il traversoit un bois en allant joindre le régiment de Chartres à Landernau, des cris qu'il entendit, l'engagerent à descendre de sa chaise de poste & à aller-seul avec deux pistolets & son épée pour voir ce qui les occasionnoit. Il apperçut quatre voleurs qui assassinoient un homme; de deux coups de pistolets il en tua deux; passa son épée au travers du corps du troisieme; & le quatrieme prit aussitôt la fuite. Ce seigneur emmena dans sa chaise le malheureux assassiné à la ville la plus prochaine où les chirurgiens jugerent que ses blessures n'étoient pas mortelles; & la maréchaussée avertie a cherché, trouvé & arrêté le quatrieme scélérat.

Le testament de Mr. de Voltaire a étonné tout le monde: il a deux ans de date & a été fait conséquemment avec toute la maturité de jugement possible. Voici les principaux articles: à Mr. Vagnieres, son secrétaire, son bras droit, dont il ne pouvoit se passer, & qu'il appelloit son ami, 8000 liv.

une fois païées, & rien à sa femme ni à ses enfans. — A son domestique, qui le servoit depuis trente-trois ans, une année de gages seulement; à sa gouvernante de confiance 800 livres, & aux pauvres de Ferney 300 livres seulement une fois païées: du reste rien à qui que ce soit. A Mad. Denis 80,000 liv. de rentes & 400,000 liv. en argent comptant. Il l'a fait d'ailleurs sa légataire universelle.

Les circonstances de la mort du philosophe sont moins connues que son testament. Ce qu'on fait de positif, c'est que le curé de St. Sulpice lui a rendu plusieurs visites durant les jours qui précéderent sa mort. La confession qu'il a faite, en dernier lieu, avoit eu des suites si peu édifiantes que le pasteur ne la regardant pas comme bien sincère, a cru devoir demander d'autres preuves d'une conversion chrétienne. Le malade qui en effet étoit retombé dans les symptômes du philosophisme, se refusa à tout ce que le ministre de la religion demandoit de lui, & se contenta de lui dire: *Laissez-moi mourir en paix* (a). Il mourut, comme

(a) Cette mort n'a cependant pas été une mort de paix; si ce que nous mande de Paris un homme bien respectable, & ce qui est attesté d'ailleurs par Mr. Tronchin, témoin oculaire, est bien exactement vrai. " Peu de tems avant sa mort Mr. de V. est entré dans des agitations affreuses, criant avec fureur: *Je suis abandonné de Dieu & des hommes*: il se morde les bras; & portant les mains dans son pôt

nous l'avons dit, samedi, 30 Mai. Mr. Marchevêque fit défense d'enterrer le cadavre en terre sainte ; & la secte cabala inutilement pendant plusieurs jours pour obtenir contre le prélat des ordres supérieurs. Enfin il fallut songer à se défaire de l'idole, adorée, il y avoit quelques jours, dans toute la rigueur du terme, & devenue incontinent après un objet d'infection & d'horreur. Le cadavre fut enlevé furtivement de Paris ; on fit semblant d'aller à Ferney, mais ce n'étoit pas l'intention des conducteurs, qui arrivés à Scellieres en Champagne, (abbaye de Bernardins dont Mr. Mignot, neveu de Mr. de V, est abbé commendataire), publièrent que Mr. de V. étoit mort en chemin d'une manière très-chrétienne. L'évêque de Troyes, étant informé de cette manœuvre, envoya sans délai défense de faire l'enterrement. L'ordre vint trop tard. Le prieur avoit fini la cérémonie ; on convint qu'on ne l'exhumeroit pas ; mais Mr. l'évêque jeta un interdit perpétuel sur la chapelle où se trouve le corps ; & le prieur fut déposé par son général.

Les philosophes désespérés de ne pouvoir procurer à leur chef des honneurs funebres

„ pot de chambre, & saisissant ce qui y étoit.
 „ il l'a mangé. *Je voudrais*, dit Mr. Tronchin,
 „ que tous ceux qui ont été séduits par ses livres,
 „ eussent été témoins de cette mort. Il n'est pas
 „ possible de tenir contre un pareil spectacle „.

qui ne se refusent pas au dernier des artisans, entreprirent de célébrer ses exéques au théâtre, en y faisant jouer la tragédie de Mahomet ou le fanatisme, à laquelle ils auroient assisté en grand deuil; mais la police ayant renversé ce pieux projet (a), Mr. d'Alembert a été, en qualité de secrétaire de l'académie françoise, demander aux cordeliers un service, selon la coutume, pour le défunt académicien; ces peres l'ont refusé. Depuis ce tems on ne parle presque plus de l'homme immortel, il seroit même difficile de recueillir les anecdotes auxquelles sa mort a donné lieu, parce que le gouvernement a fait faire une défense des plus séveres à tous ceux qui ont la direction des papiers publics de dire un mot de Voltaire, ni de placer son nom dans quelque feuille périodique que ce soit. Quel vuide désolant dans les journaux & les gazettes, qui depuis deux mois n'étoient remplies que des grandeurs de la défunte divinité, des éloges en vers & en prose consacrés à son culte & à sa perpétuelle adoration? Hélas! que de changemens arrivés en un moment. On n'ose pas mettre dans une gazette le nom de celui pour lequel on devoit *entonner des cantiques dans le temple du Seigneur* *. Quelle différence entre la fin d'un homme devenu

* 1. Mai,
p. 75.

(a) Les comédiens voulurent interrompre le spectacle durant trois jours; la police leur envoya l'ordre de jouer à l'ordinaire.

célèbre par des crimes, ou par des talens mal dirigés; & la fin de l'homme de bien qui après avoir vécu dans les contradictions & les combats qui sont l'épineux appanage de la vertu, laisse après soi une réputation sans tache, étouffe l'envie par sa mort, suivant l'expression d'un ancien, & fait couler sur sa tombe les larmes même de ses ennemis (a). Le méchant soutient une gloire factice & une réputation de parade par des moïens analogues à son caractère; plus il a de lumières & d'esprit, plus il est redoutable. Malheur à qui combattroit ses prétentions! Ceux qu'il a déjà subjugués & qui en dépendent, se tournent avec lui contre qui-conque ne l'adore pas. La mort vient; la crainte qu'il inspiroit, finit avec lui. Ses amis même retirent leurs hommages, ils appréhendent de tirer à eux la honte de ses vices & des mauvaises qualités de son cœur, que toutes les richesses de l'esprit ne peuvent effacer. *La gloire des impies s'évanouit*, suivant l'expression du Sage, *au tems de leur sépulture*, & l'on s'étonne alors, que l'aveuglement ait pu aller au point d'accorder aux hommes les plus vicieux les honneurs de la vertu (b).

(a) Comperit invidiam supremo fine domari.
Urit enim virtute suâ qui prægravat artes
Infra se positas. Extinctus amabitur idem.
Horat.

(b) *Vidi impios sepultos, qui dum adhuc viverent, laudabantur in civitate quasi justorum operum. Sed & hoc vanitas est.* Eccle. VIII. 10.

Le fameux Jean Jacques R. vient d'ajouter un second volume à la *Nouvelle Héloïse*, dans lequel l'héroïne finit par un libertinage digne de la philosophie du jour. Le même J. J. qui ne se croioit pas assez connu du public, vient d'écrire sa propre vie, ouvrage dans lequel il se peint à découvert & sans fard. Il se juge & se condamne lui-même pour sa conduite à l'égard de Mr. Hume, & se qualifie d'ingrat. Il parle aussi de ses bonnes aventures, & nomme impudemment cinq ou six dames qui lui ont accordé leurs faveurs, ou auxquelles il a accordé les siennes. Chose qui paroitra sans doute incroyable à qui ne connoit pas les ardeurs philosophiques de certaines femmes. Mr. le Noir informé de ce scandale, a fait venir J. J., lequel est convenu que l'ouvrage étoit de lui; mais il a afsuré qu'on lui avoit dérobé son manuscrit, & qu'il avoit été imprimé sans sa participation. Mr. le lieutenant de police lui a répliqué que quelque fût l'auteur de cet imprimé, s'il en paroissoit un seul exemplaire dans Paris ou ailleurs, il le feroit enfermer pour le reste de ses jours dans un cul de basse-fosse. Le philosophe cynique s'est retiré & s'est exilé par prudence. Voilà nos sages. Tous les jours ils ajoutent de nouveaux fleurons à leurs trophées.

Le goût des apothéoses continue d'être à la mode. On déclare *dieu* dans toutes les formes le savant ou le héros qui fixe les regards du public, & ce n'est plus de ces vains

dieux du paganisme qu'il s'agit dans ces fortes de cas, mais, comme nous l'avons déjà observé, de ce Dieu unique qu'on adore comme *maître de la nature*; ce n'est pas le polythéisme, c'est une espèce de substitution ou de remplacement, comme l'ont appris les vers adressés à Mr. de Franklin *, & à Mr. de Voltaire **. Aujourd'hui on distribue les suivans, pour être mis au bas de la statue de Mr. de Buffon, exécutée en marbre par le célèbre Pajou :

* 15. Juil.
1777, p. 462.
---- 1. Oct.
p. 232.
** 1. Mai,
p. 75.

Buffon vit dans ce marbre : à ces traits pleins
de feu,
Vois-je de la nature ou le peintre ou le dieu ?

P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 20 Juin) On continue avec beaucoup d'activité les ouvrages au parc de cette ville : les nouvelles rues qui l'entourent sont déjà pavées, & les débouchés de communication avec le reste de la ville sont percés. Il y a cependant des personnes qui regrettent l'ancien état du parc, & disent que son air inculte & farouche contraçoit d'une manière piquante avec l'éclat d'une ville bruiante & magnifique, que cet asyle des pensées paisibles avoit pour eux des charmes que toutes les beautés de l'architecture & du jardinage ne compenseront pas.

Le 2 de ce mois, il arriva ici deux escadrons du régiment de Saint-Ignon, dragons,

& un bataillon du régiment de Kaunitz, infanterie, venant de Mons. Le 3 au matin, ils poursuivirent leur route vers Luxembourg, qui est le point de réunion pour toutes les divisions. La deuxième s'est mise en marche le 12. Une compagnie de canonniers, vient de partir de Malines avec un train d'artillerie & de munitions de guerre très-considérable. La destination de ces troupes paroît être décidément pour la Bavière. L'on fait très-peu de chose de l'armée en Bohême, l'ordre étant fort rigoureux de n'en écrire absolument rien. L'Empereur l'a passée en revue brigade par brigade. — Le premier bataillon du régiment de Viersey, arrivé ici de Gand, continua sa route le 12 vers Luxembourg, après avoir passé en revue devant Son Altesse Royale, qui en a admiré la beauté. Le 13, il partit d'ici un quatrième détachement de 78 hommes du corps d'artillerie qui va du même côté. — Mgr. l'archevêque de Malines vient de recevoir par un courier expédié de Rome la nouvelle que dans le consistoire du 1er. de ce mois Sa Sainteté l'avoit nommé cardinal du choix de S. M. l'Empereur, le courier aiant été en même tems porteur de la calotte de cardinal. Son Em. après avoir reçu à Malines les complimens à cette occasion, s'est rendue ici vendredi dernier pour aller faire sa cour à Tervuren, d'où Son Em. est retournée à Malines.

LUXEMBOURG (*le 27 Juin.*) Les troupes nationales des Pais-Bas, qui avoient leur

rendez-vous en cette capitale & dans les environs, viennent de se mettre en chemin, à ce que l'on croit, pour la Baviere. La premiere colonne, sous les ordres du comte d'Arberg, est partie le 25; elle consiste en I bataillon de grenadiers d'Heyden de 4 compagnies, les premiers bataillons des régimens de Kaunitz & de Ligne de 900 hommes chacun; une division de dragons de St. Ignon de 360 hommes, une compagnie de canonniers avec un train d'artillerie & de chariots de munitions. La deuxieme colonne, commandée par le comte de Rindsmaul, a suivi aujourd'hui, & est composée du bataillon de grenadiers de Fuhrmann de six compagnies, & des bataillons de Murray, de Clairfayt, de Viersey; d'un pareil nombre de dragons, d'un second train d'artillerie avec les chariots de munitions, escorté pareillement d'une compagnie de canonniers. Ce corps de troupes choisies, fort de 6 à 7 mille hommes, paroît plein d'ardeur & de bonne volonté à combattre sous les ordres de son auguste Chef Joseph II.

M O R T S.

Horace Falconieri d'une ancienne famille de Florence, pere de la princesse di Santa-Croce, est mort le 19 Avril.

Le général-major de Ziethen, est mort le 18 Avril à Zullichau, des suites d'une hydropisie, âgé de 67 ans. Il avoit servi la maison royale pendant 40 ans & sur-tout dans la dernière guerre, après laquelle il obtint sa retraite avec une pension honorable.

Il est mort dernièrement en Sudermanie, dans la paroisse d'Æcker, une femme nommée Catherine

rine Sundberg, âgée de 109 ans; elle a jadis été mariée pendant 14 ans, & depuis son veuvage en 1722, elle a servi en qualité d'intendante dans une maison, & elle a constamment rempli les fonctions de sa charge, jusqu'à environ 18 mois avant sa mort, tems où ses forces l'ayant entièrement abandonnée, ses maîtres ont pris d'elle le plus grand soin.

T A B L E.

TURQUIE.	{ Constantinople.	349
RUSSIE.	{ Pétersbourg.	350
POLOGNE.	{ Varsovie.	350
ESPAGNE.	{ Madrid.	354
PORTUGAL.	{ Lisbonne.	361
SUEDE.	{ Stockholm.	362
DANNEMARCK.	{ Coppenhague.	363
ITALIE.	{ Rome.	364
	{ Naples.	368
ALLEMAGNE.	Ratisbonne.	368
	Vienne.	369
	Berlin.	370
	Manheim.	373
	Francfort.	374
ANGLITERRE.	{ Londres.	374
FRANCE.	{ Paris.	381
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	393
	{ Luxembourg.	394
	{ Morts.	395